

La revue catholique des idées et des faits

UT SINI UNUM!

vendredi 7 novembre 1924

Sommaire :

Les élections anglaises

Collaboration féminine à la Mutualité

Considérations sur l'art moderne

La réaction contre

l'immoralité publique

Trois petits fusains

pour l'octave des Morts

En Egypte

Hilaire Belloc

Em. Tibbaut

J. Janssens de Varebeke

Giovanni Hoyois

Adolphe Hardy

Chan. Paul Halflants

Les idées et les faits : Chronique des idées : Ce que j'ai vu à Namur,
J. Schyrgens. — Autriche.

La Semaine

☛ *Élections présidentielles aux États-Unis. Les Républicains l'ont emporté sur les Démocrates.*

Plus encore que pour l'Angleterre, il faut éviter de juger les conditions d'Outre-Atlantique comme si les mots, là-bas, avaient le même sens qu'ici.

Ce que l'on peut dire, c'est que la politique des États-Unis sera plus américaine que jamais, et, qu'en un sens, le pays a voté pour l'ordre contre l'aventure et « l'idéalisme Wilsonien ».

☛ *En France, on a trouvé un remède infailible à la vie chère : mort aux Jésuites !*

Voilà qui fera monter le franc et baisser la Livre...

Ajoutons, pour être complet, que le gouvernement a décidé de supprimer tous les titres nobiliaires, et qu'il a reconnu les Soviets. Grâce à ces mesures aussi efficaces qu'énergiques, les Français connaîtront cet hiver les douceurs de la vie facile...

Bruxelles : 11, Boulevard Bischoffsheim.

(Tél. : 220,50 ; Compte chèque-postal : 48.916)

CHOCOLAT

D
U
C

CHOCOLAT



DUC ANVERS

LA

GRANDE

MARQUE

BELGE

Action catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.

PETIT-BEURRE
PAREIN

PARQUETERIE

DE LUXE ET ORDINAIRE

SYSTEMES HYDROFUGES

sur Carreaux spéciaux et sur Béton

PARQUETS MASSIFS sur Gitages

Téléph. : 32194

PARQUETS TAPIS

USINE A VAPEUR

BUREAUX et ATELIERS : 9, Rue Saint-Hubert, 9
Rond Point de l'Avenue de Tervueren (Cinquanteaire)

QUI
S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

Franç. Vanderlinden

17, rue des Cultes, 17

:- BRUXELLES :-

G. VERAART

DÉCORATION

PEINTURE - DÉCOR - AMEUBLEMENT

25, PLACE VAN MEYEL ETTERBEEK
BRUXELLES

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE DÉCORATION INTÉRIEURE

Les élections anglaises

Je ne me lasse jamais de signaler à l'opinion publique du Continent les différences qui existent entre notre mentalité politique et celle de nos voisins, pas plus que je ne me lasse de signaler à mes compatriotes la nature précise des institutions politiques des autres peuples et leur contraste avec les nôtres. Car, en vérité, l'Europe moderne emploie de plus en plus des termes identiques pour désigner des choses très différentes — d'où résultent une grande confusion d'idées et de dangereux malentendus.

Les facilités toujours plus grandes des communications dans les temps modernes ont propagé dans la vie publique l'emploi des mêmes mots et de mécanismes apparemment identiques ; d'autre part, chose bizarre, ces mêmes facilités croissantes ont engendré dans la mentalité intime de chaque nation une réaction violente, réaction visant à la différencier de plus en plus d'avec ses voisins.

Du système politique anglais il convient tout d'abord de noter cette caractéristique essentielle, c'est qu'il est absolument homogène. Entre la Révolution religieuse du début du ^{xvi}^e siècle et la victoire finale de la cause anti-catholique à la fin du ^{xvii}^e, nous fûmes la plus divisée des nations. Au cours du ^{xviii}^e siècle nous sommes devenus un *commonwealth* uni, aristocratique, commercial. Le ^{xix}^e fut témoin d'une grande extension de la Grande-Bretagne, au point de vue de la richesse et de la puissance internationales. Un grand Empire a été fondé. Notre population a quadruplé. Notre vie sociale, entièrement transformée, est devenue, d'agricole, purement urbaine. Graduellement l'Angleterre a perdu son caractère aristocratique pour devenir une ploutocratie. Mais l'homogénéité complète de la nation a subsisté, avec, comme religion, le patriotisme. Encore aujourd'hui nous vivons de l'effet presque inatténué de tous ces changements.

L'unité sociale basée sur l'unité de religion (ou, si vous aimez mieux, de philosophie générale et de conception spirituelle) est presque aussi forte aujourd'hui qu'elle l'était du temps de la Reine Victoria. Ceux qui, en jugeant l'Angleterre, ne s'en rendent pas compte, n'y comprennent rien.

En Belgique, en France, dans presque tous les autres pays du Continent qui connaissent les luttes politiques, les élections mettent en cause des réalités ; et ces luttes sont les plus violentes lorsque la plus grande « réalité » de toutes en est l'enjeu : l'Église catholique.

Une nouvelle majorité parlementaire en France ou en Belgique signifie, à parler concrètement, défense de l'Église catholique ou attaque contre Elle. De même, il y a 200 ans, un changement de dynastie en Angleterre était lié à cette même grande « réalité ».

Mais aujourd'hui en Angleterre nos prétendues divisions politiques sont liées à des questions sans importance réelle pour la nation.

Le très grand intérêt pris aux discussions publiques ; la proportion très élevée des votants, qu'est-ce, sinon une mani-

festation de cette même mentalité qui fait de nous le peuple le plus sportif de la terre ? Il y a loin de cet intérêt-là à celui qui se manifeste en France ou en Belgique pour le triomphe des catholiques ou des anti-catholiques, des capitalistes ou des anti-capitalistes.

Notre population est prolétarienne dans une proportion écrasante. Mais elle rêve aussi peu d'une société dont la plupart des membres seraient propriétaires — ou dans laquelle personne n'aurait aucune propriété, l'État étant seul propriétaire — qu'elle rêve d'une humanité nouvelle dans la lune.

* * *

Ceci admis (et comment quelqu'un connaissant l'Angleterre ne l'admettrait-il pas ?), la signification des élections actuelles est très différente de celle que lui attribuent les critiques étrangers. J'ai lu les commentaires des journaux de Paris. Je puis dire qu'il n'y en a pas un qui soit à moins de cent lieues de la vérité.

Il n'y a pas eu de vaste réaction contre le socialisme, pour cette raison qu'il n'y avait pas, en Angleterre, assez de socialisme pour que l'on réagisse contre lui.

Il n'y a pas eu de verdict populaire pour ou contre telle théorie politique ou telle autre, car le peuple anglais est indifférent aux théories politiques. Il n'a jamais entendu parler de rien — ni ne s'intéressera jamais à rien, exception faite de l'édifice politique concret auquel il s'est habitué.

Dès lors, quel est pour les Anglais l'intérêt d'un événement pareil à celui de ces derniers jours ? je veux dire pour ceux d'entre nous (et ils ne sont pas nombreux) qui suivent le développement historique des événements et tâchent de percer du regard l'avenir obscur et inconnu de notre patrie ?

En deux mots, celui-ci : *la machine parlementaire ne fonctionne plus, malgré que nous continuions à l'envisager comme une nécessité nationale*. Les multitudes énormes qui votent aujourd'hui, ont détruit l'ancien système de contrôle, système en vertu duquel les représentants des deux partis étaient presque toujours élus, de propos délibéré, en nombre égal. D'un côté ou de l'autre il y avait une majorité faible mais suffisante, permettant au système « rotatif » de fonctionner. Si ce système a pris fin, c'est en partie à cause du vote des femmes, mais aussi — et beaucoup plus — à cause de la concentration complète de la population dans les grandes villes.

Il y a aussi une dernière raison et la plus sérieuse : le peuple est appelé à voter par une presse populaire répandue partout à profusion, presse qui se trouve, la plupart du temps, entre les mains d'hommes qui, s'il le voulaient même, ne pourraient discuter sérieusement les questions politiques.

Les quelques propriétaires de nos journaux populaires n'ont en effet ni instruction, ni naissance, ni traditions : c'est pour eux une simple affaire lucrative.

* * *

Lors des avant-dernières élections, 7 électeurs sur 10 se sont rendus aux urnes. Sur ces 7, un peu moins de 3 (à parler approximativement) ont voté pour l'étiquette : « Conservateur » ; un peu plus de 2 pour l'étiquette : « Travailleur ». Cette dernière ne couvre, cela va de soi, rien de socialiste au point de vue pratique ; des hommes l'ont arborée, appartenant aux classes supérieure et moyenne, qui s'occupent de politique par profession ; et ces hommes, autant que qui que ce soit, sont au courant des grands intérêts commerciaux. Moins de 2 électeurs votèrent pour l'étiquette : « Libéral ».

L'étiquette conservatrice obtint la majorité des voix.

Lors des dernières élections, il y a un an, on vota à peu près dans les mêmes proportions. Mais, bien qu'ici il n'y eût pas de changements appréciables, la répartition accidentelle des sièges amena une modification dans la situation parlementaire. Les soi-disant « Conservateurs » constituaient toujours le parti le plus nombreux à la Chambre, mais ils n'avaient pas la majorité sur l'ensemble des deux autres « équipes ».

Au cours des dernières et troisièmes élections (celles qui viennent d'avoir lieu) les 7 électeurs votèrent derechef presque de la même façon qu'aux deux élections précédentes, avec cette seule différence qu'un petit nombre d'hommes qui avaient donné leurs voix à l'étiquette « Libéral » les ont données cette fois à l'étiquette « Travailleur ».

Les proportions sont toutefois restées à peu près les mêmes et presque égales pour ceux que j'ai appelés les 7 électeurs sur 10. Ces sept ont voté — comme ils le font presque toujours — en groupes à peu près égaux, groupes organisés par le mécanisme de leurs partis respectifs : 2, 2 1/4 et 2 3/4.

Mais — circonstance à noter — *ici parut un huitième votant*. Mercredi dernier, au lieu des 7 sur 10 habituels, 8 électeurs sur 10 sont allés aux urnes. Ce 8^{me} votant était une femme, et celle-ci vota pour l'étiquette : « Conservateur ». Résultat : au lieu de : 2, 2 1/4, 2 3/4, nous eûmes — à peu près — 2, 2, 4.

L'effet que ce changement a exercé sur les sièges à la Chambre est, cela va de soi, purement arbitraire. Il donne, par hasard, à la Chambre des Communes à l'étiquette « Conservateur » 200 voix de majorité sur tout le reste. Il aurait pu tout aussi bien avoir un effet diamétralement opposé.

Nous sommes tout à fait habitués à ce qu'une forte majorité de voix soit représentée à la Chambre des Communes par une minorité. C'est le hasard qui lui donne en ce moment une supériorité écrasante.

En voilà assez sur ce thème. Mais ce qu'il y a de sérieux, c'est la nature capricieuse des résultats. Il n'y aura pas de changement dans la politique générale de l'Angleterre. Il n'y en a jamais. Cette politique générale est contrôlée par les grands intérêts commerciaux et bancaires, et il est dans l'ordre des choses qu'il en soit ainsi aujourd'hui en Angleterre, comme, il y a 500 ans, à Venise.

Une communauté comme la nôtre ne saurait être dirigée autrement ; car pour nous le commerce et les finances ne sont pas seulement une annexe de notre vie nationale : ce sont pour nous des questions de vie ou de mort.

Si, dans ce domaine, nous essayons un échec, ce n'est pas seulement notre déclin, c'est notre perte.

Quant à la machine parlementaire, elle a perdu de plus en plus d'importance réelle au cours des trente dernières années. Ces derniers temps elle a périclité avec une rapidité croissante. Aujourd'hui elle est nettement hors d'usage. Dans un an ou deux de nouvelles élections pourront fort bien donner à l'une

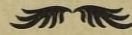
des deux autres étiquettes une majorité tout aussi frappante que celle qu'a obtenue cette fois l'étiquette « conservatrice ».

Heureusement, ces secousses que reçoit la vieille machine, secousses prodigieuses, fantastiques et — du point de vue du spectateur — hautement comiques, n'affaiblissent pas la nation. Elles n'en montrent pas moins clairement que ce qui subsiste de ce qui fut si longtemps une habitude nationale : le système parlementaire, cesse d'être pris au sérieux.

En d'autres termes, elles veulent dire ceci : une nouvelle forme d'autorité, peut-être dévolue à la Couronne, peut-être attachée aux grands intérêts commerciaux et ouvriers, mais en tous cas n'ayant rien à faire avec les soi-disant représentants du peuple réunis à Westminster, doit se développer dans notre vie politique.

Je doute que, de mon vivant, cette nouvelle forme de pouvoir parvienne à se frayer un chemin à travers la façade, aujourd'hui irréaliste, du Parlement britannique, mais je suis sûr qu'elle apparaîtra du vivant de mes enfants au plus tard. Une forte secousse pourrait même la faire apparaître demain.

HILAIRE BELLOC.



Collaboration féminine à la Mutualité

La Mutualité contre la maladie et l'invalidité prématurée devient de plus en plus une institution familiale ; elle étend ses bienfaits à tous les membres de la famille ; elle la protège contre les principales vicissitudes de la vie, et elle trouve son complément logique dans l'organisation familiale des pensions qui fait l'objet d'un projet de loi déjà voté par la Chambre des Représentants.

Elle justifie ainsi, plus que précédemment, la collaboration active des femmes, qui, en participant à la direction et à la propagande, pourraient en doubler l'effet utile. Mais cette collaboration, pour être efficace, doit être organisée méthodiquement et chercher un appui dans la compétence d'infirmières visiteuses engagées au service de la Mutualité.

Ces idées ont inspiré un plan de travail, qui a été élaboré par la Fédération des Mutualités de l'arrondissement de Termonde avec le concours de la Ligue nationale des Mutualités chrétiennes. Le président de celle-ci, M. le sénateur chevalier de Ghellinck d'Elsegheim et son directeur, M. l'abbé Eeckhout, ainsi que le délégué de Mgr l'Évêque pour les œuvres sociales du diocèse, le T. R. chanoine Coppens, ont apporté les lumières de leur grande expérience à plusieurs réunions d'études, estimant que la question présentait un intérêt dépassant les limites d'un arrondissement.

La solution, qui a rencontré l'adhésion unanime, ne soulève plus qu'une difficulté d'ordre financier. Les pouvoirs publics, Etat et Province, devraient en encourager l'exécution par des allocations ou subsides ; et c'est pour en justifier la demande qu'a été rédigée cette notice explicative.

* * *

La conception étroite de la Mutualité n'a cessé de s'élargir. Jadis elle se bornait à assurer au chef de famille, avec le service médical et pharmaceutique, une indemnité pour perte de salaire. C'était, à coup sûr, l'élément essentiel ; car la perte du salaire, en se prolongeant avec la maladie, conduit à la ruine ; elle compromet non seulement le présent, mais aussi l'avenir.

Aujourd'hui la Mutualité a étendu sa protection à la femme et aux enfants dans les principales épreuves de l'existence familiale. Ainsi, dans l'arrondissement de Termonde elle assure le service médical et pharmaceutique à tous les membres de la famille, y compris les enfants au-dessous de dix-huit ans ; elle accorde une indemnité de

75 francs, et parfois une indemnité progressive, pour chaque naissance; elle donne à la veuve, en cas de décès du chef de famille, une contribution aux frais d'enterrement et une indemnité de 1 franc par enfant de moins de seize ans et par jour ouvrable, indemnité payée à l'intervention du Fonds des orphelins de Gand; elle assure aussi le service de l'invalidité prématurée et le traitement des tuberculeux au sanatorium de Mont-sur-Meuse. D'autres fédérations mutualistes ont même organisé des établissements chirurgicaux munis de tous les perfectionnements.

On le voit, la Mutualité prend sous sa protection la famille entière et la soutient dans toutes ses épreuves. Aussi sa mission est-elle de plus en plus appréciée dans le monde des travailleurs, même dans le milieu de la petite bourgeoisie, qui, comme à Hamme, s'organise en vue d'assurer aux membres, non des indemnités pour salaire perdu, mais le service médical et pharmaceutique.

Le mouvement mutualiste a pris un grand essor; mais il a trop négligé la collaboration des femmes, qui y ont autant d'intérêt que les hommes. Celles qui gagnent des salaires, sont dans la même situation que les autres ouvriers et devraient, à leur exemple, s'affilier à la Mutualité comme membres effectifs. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, surtout pour les ouvrières des villages qui vont travailler en ville; et l'on ne saurait assez le regretter.

On a songé parfois à créer des mutualités exclusivement réservées aux femmes; mais en général l'expérience n'a pas été encourageante; et il vaut mieux laisser entrer les femmes dans les mutualités existantes. Leur entrée peut être facilitée par la création de tarifs différents, établissant des primes et des indemnités proportionnées aux salaires.

Il ne faut pas que la femme soit salariée pour avoir intérêt à la Mutualité. La femme mariée, qui ne gagne pas de salaire et dont le mari est membre effectif, bénéficie, avec ses enfants, du service médical et pharmaceutique; et elle reçoit les avantages indirects des indemnités allouées, soit au cas de maladie du mari, soit au cas de son décès, soit au cas de naissance d'enfants, soit au cas de survie d'enfants orphelins.

C'est assez dire que les femmes, autant que les hommes, ont intérêt à la bonne gestion des mutualités et ont le droit d'y participer. La collaboration féminine à l'administration n'est encore que l'exception, alors qu'elle devrait devenir la règle; et il en sera ainsi dans un prochain avenir, parce que la Mutualité cherche de plus en plus des bases rationnelles. Elle se démocratise en s'appuyant surtout sur l'action directe des membres effectifs.

Beaucoup de sociétés ont été constituées, surtout dans les milieux ruraux, à l'intervention des classes aisées, qui suppléaient au manque d'initiative des ouvriers et qui assumaient leur large part des charges financières et de direction. C'était l'époque où la Mutualité prenait encore le caractère d'institution charitable; mais cette appréciation s'est dissipée et a fait place à la vraie conception de l'œuvre d'entraide, d'assistance mutuelle, d'effort personnel de prévoyance et d'épargne. L'évolution a été rapide et a apporté à l'institution sa véritable signification avec sa force d'expansion. Désormais les membres effectifs, conscients de leurs devoirs et de leurs droits, prennent leur part de responsabilité dans la direction, et donnent à la Mutualité l'appui le plus efficace.

Pourquoi en éloigner la femme? Son intérêt propre, autant que l'intérêt de la société la convie à prendre sa place dans les comités administratifs. Elle remplacera avantageusement l'homme, quand il s'agit du service spécial des visites, lorsque se produisent des naissances et des décès avec survie d'orphelins. Elle apportera dans les ménages non seulement les secours financiers, mais aussi les conseils et les encouragements, auxquels les familles éprouvées sont si sensibles. C'est même par cette action morale que l'assistance mutuelle atteint le plus sûrement le but social.

On peut créer aussi des comités spéciaux de femmes zélatrices, recrutées parmi les membres effectifs et honoraires. Ils ne feraient pas double emploi avec les comités administratifs, mais ils les assisteraient pour l'inspection, la visite à domicile, le recrutement des membres, la propagande des idées, l'organisation de conférences, etc.; et, étendant leur mission mutualiste, la rendant encore plus féconde, ils feraient connaître aux membres, au cours de leurs visites, les avantages offerts aux travailleurs par les diverses institutions sociales, par les œuvres de l'enfance, par le coin de terre, par les habitations ouvrières. Tout l'apostolat social serait ouvert à leur action. Mais il faut que cette action, mutualiste et sociale, soit éclairée et dirigée méthodiquement.

On ne la conçoit que si les groupes locaux de zélatrices sont fédérés par région, canton et arrondissement, et placés à leur tête un comité central, se tenant à côté du comité central administratif des Fédérations et donnant l'impulsion à toute la collaboration féminine.

Par cette organisation centralisatrice, il est possible de procéder à la formation professionnelle des zélatrices. On peut les renseigner sur leur mission spéciale dans la Mutualité et sur leur mission plus générale de vulgarisation d'œuvres sociales. Ce serait facile, si l'on plaçait dans leur comité les femmes s'occupant déjà des œuvres de l'enfance, de bienfaisance, d'enseignement, des habitations ouvrières. Leur nombre ne cesse d'augmenter par suite de l'importance attachée actuellement à la formation intellectuelle de la femme; ainsi les élèves, qui sortent de l'École supérieure pour jeunes filles à Bruxelles, seraient des recrues d'élite.

La Fédération mutualiste de Termonde a fait précéder l'activité des groupes de zélatrices par une série de leçons pratiques et théoriques, données par des mutualistes et par le directeur des œuvres diocésaines.

C'est ici qu'apparaît le rôle important que doit jouer l'infirmière visiteuse attachée à la Fédération. Elle sera placée dans le cadre administratif du comité central comme secrétaire adjoint. Elle pourra elle-même faire des visites aux malades et aux invalides et contribuer ainsi au contrôle et à l'inspection. Elle présentera le grand avantage de pouvoir répandre ainsi dans les divers milieux les notions d'hygiène, qui préviennent les maladies ou en combattent la contagion. Mais, comme elle ne peut suffire à la tâche pour tout un arrondissement, elle devra s'appuyer sur les comités locaux; et sa mission la plus efficace sera de diriger et d'inspirer les groupements féminins pour en faire des collaborateurs utiles.

Quelle force nouvelle ne se dégagera-t-il pas de cette organisation, à la fois étendue et centralisée, inspirée par la compétence professionnelle? Les infirmières visiteuses sont formées plus spécialement pour l'hygiène et les soins des enfants; mais elles reçoivent aussi, dans la Flandre Orientale, des notions développées d'action sociale, qui permettent d'en faire des propagandistes éclairés.

Il est probable que l'œuvre de la Mutualité trouvera dans cette orientation une vive impulsion et pourra, dans un avenir prochain, trouver dans l'augmentation du nombre des membres les ressources nécessaires pour supporter les nouvelles charges. Mais il ne peut pas en être ainsi au début.

Quand une Fédération fait appel aux services professionnels d'une infirmière visiteuse et l'attache à son fonctionnement, elle doit lui payer un légitime salaire, qui ne semble pouvoir être inférieur à six mille francs par an.

Et c'est ici que se pose la question financière, principal obstacle à l'organisation projetée. Il faudrait, au début, que les pouvoirs publics, Etat et Province, accordent des allocations spéciales, par exemple chacun un tiers de la dépense, soit deux mille francs. Leur intervention financière se manifeste déjà avec une belle générosité, qui grandit avec l'importance de la mission sociale assignée à la Mutualité. Ils voudront bien prendre en considération le but poursuivi par la nouvelle organisation et y consacrer une faible partie des ressources du Budget.

La Fédération elle-même doit supporter sa part; elle peut y être aidée par chaque caisse spéciale qui bénéficie de ce concours compétent, par la caisse des maladies, par la caisse des invalides et par la caisse fédérale du service médico-pharmaceutique là où elle existe.

On ne saurait se méprendre sur la portée de cette organisation, qui n'est qu'un renforcement de la Mutualité. Elle ne vient pas faire concurrence à l'institution des infirmières visiteuses, dont le rôle officiel est apprécié de plus en plus dans les communes, et est complètement indépendant d'autres œuvres, telles que la Mutualité.

Mais c'est rendre hommage à l'idée qui a présidé à la création des infirmières-visiteuses, que de leur ouvrir une carrière privée à côté des carrières officielles et de les faire pénétrer ainsi dans divers milieux sous l'autorité de la Mutualité.

On a eu une tendance, durant ces dernières années, à voir trop grand et à négliger les moyens pratiques d'allure modeste, dont on disposait déjà pour l'action sociale. C'est la notion étatiste, qui a tout envahi et tout faussé. On croyait à la possibilité des transformations brusques, et l'on plaçait l'action motrice au sommet, dans de grands comités nationaux, qui, après le premier élan d'apostolat, prennent aisément l'allure de corps administratifs avec tous leurs défauts, l'autoritarisme, la routine, le gaspillage et la tendance à tout uniformiser.

SALLE DE L'UNION COLONIALE, 34, RUE DE STASSART, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUES

SOUS LES AUSPICES DE

SON EMINENCE LE CARDINAL MERCIER

 SIXIÈME ANNÉE

Prendront la parole cet hiver à la tribune des Grandes Conférences Catholiques :

- M. A. MILLERAND, ancien président de la République Française (9 décembre),
 SON EMINENCE LE CARDINAL CHAROST, archevêque de Rennes (en mars),
 M. LEON BERARD, député, ancien ministre de l'instruction publique (27 janvier),
 LE GENERAL MANGIN, (16 décembre),
 M. EDOUARD ESTAUNIE, de l'Académie Française, (en mars),
 MADAME DUSSANE, sociétaire de la Comédie Française, (25 novembre),
 MARQUIS MARIE DE ROUX, bâtonnier de Poitiers, (15 janvier),
 COMTE GONZAGUE DE REYNOLD, de l'Université de Berne, (6 janvier),
 M. PIERRE TERMIER, de l'Institut, (en février),
 M. LOUIS MADELIN, député des Vosges, (18 novembre),
 M. PIERRE BENOIT, (en février),
 M. ANDRE BELLESSORT, (en mars),
 M. RENE BENJAMIN, (29 décembre),
 M. ROBERT VALERY-RADOT, (en janvier),
 M. LOUIS GILLET, (25 décembre),
 M. ANTOINE REDIER, (2 décembre),
 M. PAUL CAZIN, (en février),

La première conférence aura lieu le MARDI 18 NOVEMBRE, à cinq heures par M. LOUIS MADELIN, député des Vosges :
 JOSÉPHINE A LA MALMAISON

Prix de l'abonnement à la série des dix-sept conférences : 95 frs et 75 frs.

La location des places se fera, comme l'année dernière, par les soins de la Maison LAUWEREYNS, 36, TREURENBERG, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 1/2 à 12 heures et de 2 1/2 à 5 heures.

Les conférences paraîtront dans LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

Secrétariat des conférences : à LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS.

11, BOULEVARD BISCHOFFSHEIM. TÉL. : 220,50.

On oublie trop souvent que la vie doit être entretenue aux extrémités et ne peut l'être que par une certaine liberté et indépendance régionales. Il est difficile de se représenter un levier social plus puissant que la Mutualité, qui présente le très grand avantage de ne pas exclure la collaboration des diverses classes. Elle est basée sur la prévoyance et le dévouement, deux vertus qui sont à la base du prosélytisme fécond et du progrès moral. Peut-être l'a-t-on trop négligée dans la législation sociale, notamment pour les œuvres de l'enfance. Elle peut devenir aussi un merveilleux instrument de propagande pour les idées d'hygiène que personnifient les infirmières visiteuses. Faisons-lui confiance. Elle est une institution populaire, saine et féconde, qui n'appartient en monopole à aucun parti, qui sollicite l'effort personnel et moralisateur de l'épargne prévoyante et qui ne demande, pour devenir une grande œuvre nationale, que de pouvoir étendre et perfectionner ses services.

EM. TIBBAUT,
Premier Vice-Président de la Chambre
des Représentants.



Considérations sur l'art moderne (I)

Dans les quartiers anciens de nos villes on trouve des rues appelées *Rue Neuve*, *Nieuwstraat*, *Neumarkt*, *Via Nuova* ; à Gènes il y a même la *Via Nuovissima*, un peu moins ancienne que la *Via Nuova* ; et pour donner satisfaction à la section des Sites, il y a en Angleterre *the New Forest*, la plus vieille peut-être de tout le Royaume-Uni, aménagée, si je ne me trompe, en réserve de chasse par Guillaume le Conquérant. Le prestige du mot *nouveau* est donc très ancien, ou plutôt de tous les temps. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de le retrouver de nos jours et d'entendre parler d'*art nouveau* ou d'*art moderne*.

Rien n'est plus juste et plus raisonnable que de chercher du *nouveau*, d'améliorer et de prévoir. Ceux qui veulent aller très vite risquent parfois de faire fausse route ; mais leurs mouvements n'en méritent pas moins l'attention que généralement on leur accorde. De nouveaux besoins, de nouvelles inventions, de nouveaux matériaux, de grands progrès industriels déterminent naturellement de nouvelles formes de construction, et, en définitive, l'art y trouve son compte, nonobstant les tâtonnements inévitables. Toutefois, l'éblouissement résultant de changements rapides donne le vertige à bien des gens et leur fait perdre l'équilibre.

Plusieurs croient pouvoir impunément s'affranchir de toute tradition et faire fi de l'apport des siècles. Ce sont généralement ceux qui n'inventent rien du tout ; car les mieux avertis et les plus artistes parmi nos architectes modernes savent combien cette prétention est insensée, et leurs œuvres, même les plus nouvelles, portent l'empreinte de fortes études appuyées sur la saine tradition. Ils ne s'imaginent pas avoir trouvé des formes nouvelles pour avoir retourné tout simplement les anciennes, en pratiquant, par exemple, des fenêtres avec le seuil en haut et l'arc en bas. Cela n'est pas renversant ; c'est simplement renversé. Et puis, il y a les lois de l'équilibre et de la statique, auxquelles les constructeurs ne sauraient échapper,

(1) Présentées à la Séance plénière de la Commission Royale des Monuments et des Sites du 20 octobre 1924.

et qui généralement mettent les plus audacieux et les plus révolutionnaires à l'abri de l'insanité.

Il n'en est pas de même pour la sculpture, pour la peinture et les arts graphiques. Ici la fantaisie la plus échevelée se donne libre cours, encouragée, du reste, et poussée par la critique d'art et par la nouvelle pléiade des esthètes ; car le papier supporte tout, aussi bien que la toile et la terre glaise.

Il convient d'examiner ce qu'il y a de vraiment *nouveau* dans les innombrables productions actuelles s'intitulant modernes et de voir de plus près ce que peut produire la piperie des mots.

Loin de moi l'idée de combattre le juste désir de produire du neuf ou de méconnaître ce que l'évolution apporte de progrès. En fait d'art, comme dans tous les domaines de l'activité humaine, la stagnation est la mort. Celui qui se contente d'imiter les œuvres des ancêtres, si belles soient-elles, et qui n'a pas en lui le désir et la volonté d'aller au delà, n'a pas de vision personnelle, n'est pas un véritable artiste. Mais celui qui veut avant tout faire parler de lui, coûte que coûte, et tout de suite, en épétant le bourgeois, qui tourne son aile au vent de la faveur officielle, l'est encore beaucoup moins et il manque de dignité personnelle. La véritable œuvre d'art résulte d'un effort conscient, nourri autant d'inspiration que de travail ; elle est le produit d'un profond recueillement en face de la beauté.

Or, l'humble admiration, la réception reconnaissante d'une impression de beauté et le désir de correspondre à cette grâce en reproduisant dans une œuvre nouvelle l'émotion ressentie, semblent trop oubliés, et, c'est à peine si l'on ose encore parler de beauté dans le langage de l'esthétique moderne. C'est même à certains caractères de laideur, singulièrement semblables entre eux, que le troupeau des moutons de Panurge reconnaît facilement l'œuvre digne d'être appelée moderne. Aussitôt il tressaute. Incapable d'être ému, il ne demande qu'à être ahuri... et on le sert bien.

Ce qui paraît nouveau au spectateur superficiel n'est souvent qu'une fausse formule, une sorte de flic. L'effronterie n'est pas l'audace. Autant celle-ci est admirable au service d'une belle cause, parce qu'elle résulte d'une conviction robuste et ne s'inquiète guère du « qu'en-dira-t-on », autant l'autre est condamnable, n'étant qu'une manière de couper la queue de son chien et de fixer l'attention des snobs, en se moquant d'eux.

Et pourtant, il faut bien le reconnaître, c'est à des mœurs de ce genre que vont trop souvent les suffrages de la presse et l'appui des esthètes.

Il y a de l'effronterie à appeler blanc ce qui est noir, à étaler la laideur et à s'y complaire, à prétendre y trouver son idéal. C'est de l'effronterie que d'appeler modernes telles paraphrases de *quattrocentistes* italiens, mais en plus dur et en plus brun. Dans l'espèce, Botticelli est une des victimes préférées. Et que dire de ces pénibles imitations des fresques de l'époque la moins cultivée du moyen âge, alors que quelques sous-byzantins venaient décorer les murs des chapelles et des cloîtres et tenaient l'art de peindre ligoté durant plusieurs siècles, jusqu'à l'avènement de Duccio et du grand « thaumaturge » que fut Giotto ? N'y a-t-il pas de l'effronterie à qualifier de *moderne* la quasi-reproduction de ces figures grimaçantes, à peine lisibles, en y ajoutant les taches d'humidité et la morsure des champignons ?

Assembler presque au hasard des cubes, des tétraèdres, des cônes tronqués et quelques cylindres et appeler cela *La morte* ou *Danse sensuelle*, faire voler dans les airs de solides blocs

de pierre à la place des nuages, représenter des vues de ville aussi mal que possible, en dépit de toutes les lois de la perspective et les barbouiller à l'instar des images d'Épinal, tout cela est peut-être très amusant, mais parler à ce propos d'Art moderne est pour le moins de l'effronterie.

L'art de peindre, quoi qu'on fasse et quoi qu'on puisse inventer de neuf, devra toujours s'appuyer sur les formes et les couleurs que nous offre la nature. Si l'on renie la forme et qu'en fait de couleurs on se serve surtout de poirée et de cirage, j'avoue que ce sera nouveau, puisque jusqu'ici on n'a jamais tenté d'appeler œuvres d'art de pareilles clowneries.

Effacer systématiquement dans l'art la beauté de l'œuvre du Créateur, cette beauté que ceux-là mêmes qui s'emploient à cette triste besogne seraient bien malheureux de voir déformée dans les êtres qui leur sont chers, est-ce là une conquête moderne ? Peindre ou sculpter de vastes énigmes que seuls quelques initiés prétendent comprendre, après avoir reçu les confidences de leurs auteurs, est-ce là de l'art moderne ?... Pour nous consoler on dit qu'il en sortira bien quelque chose. Eh bien, oui, qu'on en sorte le plus tôt possible ! Revenir au bon sens n'est pas faire machine en arrière.

L'engouement pour tout ce qui est étrange, incompréhensible et même barbare nous est venu d'Outre-Rhin, en faisant le détour traditionnel par Paris. En Teutonie le mal sévissait déjà avant la guerre. On y construisait des blocs assyriens avec de longues fentes pour fenêtres et des chapelles semblables à des Spéos égyptiens ; on y peignait des figures colossales et hideuses avec une hantise de *surhomme*.

Le mal dont nous souffrons dérive en grande partie de ce que j'appellerai l'intrusion du *littératurisme* dans le domaine des arts plastiques. On confond les moyens d'expression. On répète au peintre qu'il suffit de suggérer et qu'il est inutile de dessiner, nuisible même de définir. A ce compte-là l'étude et le travail probe, souvent pénible que les grands maîtres de tous les temps n'ont cessé de recommander, devient superflu.

Un jour, Louis Vuillot reçut la visite d'un jeune littérateur qui venait lui demander des conseils. Le grand écrivain, connaissant les tendances de son visiteur, se contenta de lui dire : « Ne prenez jamais votre encrier pour une boîte à couleurs. Écrire est tout autre chose que peindre. » Aujourd'hui nous pourrions retourner avec autant de justesse son conseil en nous adressant aux peintres et aux sculpteurs : « Votre ébauchoir n'est pas une plume et votre boîte à couleurs est tout autre chose qu'un encrier. »

Si nos jeunes artistes recevaient une formation plus générale, plus large, si, à l'exemple de nos illustres devanciers, ils apprenaient les éléments de tous les arts, quitte à se spécialiser suivant leurs préférences et leurs aptitudes, la raison et la pondération présideraient à leurs travaux. Ils comprendraient mieux les exigences propres à chaque branche de l'art, tout en profitant de ce que l'art voisin peut leur apprendre. La connaissance et le respect de l'architecture donneraient aux peintres et aux sculpteurs un sentiment des proportions, une eurythmie, qui leur manque souvent. Les architectes, de leur côté, se rendraient mieux compte de ce que le concours des sculpteurs et des peintres peut leur apporter et du champ qu'il convient de leur réserver comme disposition, dimension et éclairage. En outre, les artistes, étant mieux documentés et plus savants, seraient moins exposés à céder aux suggestions des *pontifes*.

Jamais peut-être on n'a parlé autant qu'aujourd'hui de progrès dans l'art et rarement on a pu augurer davantage. Mais

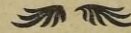
n'ayons nulle crainte, la vérité reprend toujours ses droits. A côté de ceux qui crient fort, il y a un plus grand nombre d'esprits équilibrés, modestes, ne se laissant pas égarer par la mode. Ils savent que ce qui paraît aujourd'hui *nouveau* sera sans doute *démodé* et *vieux* demain.

De nouvelles créations surgiront de ce chaos. Avec les conquêtes de la science et grâce à des matériaux plus légers et plus solides, on arrivera (on arrive déjà) à édifier des œuvres vraiment nouvelles, mieux adaptées à nos aspirations et plus belles, peut-être, que par le passé. Que de progrès réalisés dans l'art de la peinture : une plus grande luminosité, plus d'atmosphère, une meilleure synthèse des effets, des harmonies plus subtiles, plus prenantes ! Toutefois, ce n'est pas en reniant le passé, avec autant d'orgueil que de folie, qu'on y parvient. S'il faut parfois bousculer quelques idoles, ce n'est pas en détruisant que nous progresserons, mais en continuant la tradition de travail et de fervente admiration du Beau.

Qu'on nous permette de terminer par une image. Vers la fin du moyen âge, les milices d'Assise, ayant remporté la victoire sur celles de Pérouse, obligèrent, pour toute rançon, les vaincus à élever sur la tour communale d'Assise un nouvel étage plus beau et plus ajouré, tel qu'on l'admire encore aujourd'hui.

Continuer l'œuvre, tâcher de la parfaire, tel est le vrai triomphe.

JOSEPH JANSSENS DE VAREBEKE.



3736 ⊗

La réaction contre l'immoralité publique

Ce qui s'est récemment passé mérite d'être retenu. La littérature populaire s'avançait, le théâtre, le cinéma, tous les divertissements insultaient à l'honnêteté, la publicité de ces plaisirs se faisait de jour en jour plus désinvolte, et néanmoins l'opinion publique gardait sa native indolence. Sans doute, les églises résonnaient d'anathèmes, la presse catholique, par saccades poussait des gémissements ou des objurgations. Hors de là, nul ne bougeait ; devant la continuelle prostitution de l'art, le monde de la rue et des spectacles semblait, tout bonnement, se résigner ou se complaire.

Un brusque sursaut s'est produit. Comp sur coup, des placards licencieux furent arrachés par les ongles de particuliers, deux films et une revue théâtrale soulevèrent dans tout le pays une agitation telle que la police a bien dû dégainer ses censures et que la presse entière s'est émue. L'opposition à l'immoralité passait ainsi de la chaire à la rue, des dirigeants elle gagnait les dirigés. Une popularité, en somme, lui venait : l'opinion, hier indifférente ou torpide, est aujourd'hui tout au moins troublée.

C'est cela même qui fait événement. Ce flux d'opinion marque époque en Belgique.

Pour en être assuré, il suffit de se rappeler quel pouvoir, dans notre législation, dicte en fait nos règles de moralité civile. Chose bizarre, si nous ne vivions au lendemain du XIX^e siècle, ce pouvoir est moins le parlement, notre souverain, et bien moins encore le tribunal, notre interprète des lois, que cette identique foule des salons et des trottoirs, qu'un bon sens candide ferait croire plutôt assujettie que gouvernante. Aussi longtemps que les affiches insolentes « faisaient leur terme » sans égratignure aux panneaux et que le sifflet désertait les auditoires, on ne songeait guère à dire : « une loi se forme ». Sous les véhémences qu'ont soulevées, ensuite, *La Garçonne* et ses succédanés,

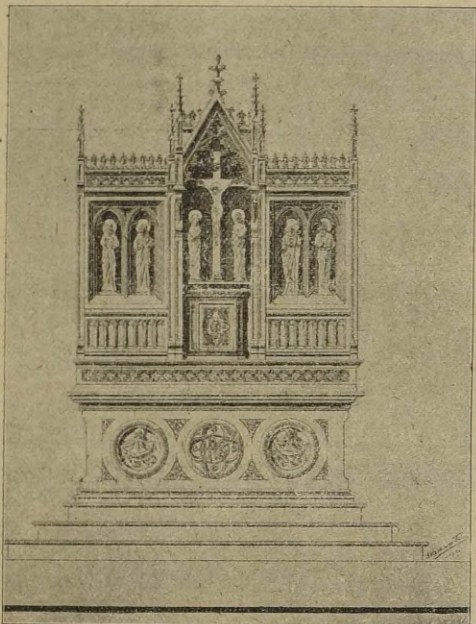
Grands Ateliers d'Art Religieux

COMPAGNIE DES ARTS

POPPE & C^{ie}, BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 3.000.000 Francs



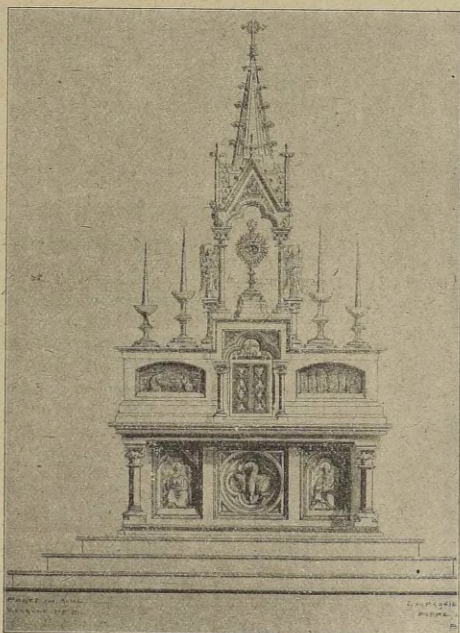
SPÉCIALISÉS POUR L'EXÉCUTION DE TOUS TRAVAUX DE
MOBILIER D'ÉGLISE — SCULPTURE — PEINTURES RELIGIEUSES
— TABLEAUX — DÉCORATION MURALE — STATUAIRE —
BRONZE — CUIVRE — ETC. — EN TOUTES MATIÈRES ET EN
: : : : TOUS STYLES : : : :

PRIX — DESSINS — DEVIS — VISITES
GRATIS SUR DEMANDE

ENTREPRISES GÉNÉRALES — BELGIQUE — ÉTRANGER

FOURNITURES COMPLÈTES POUR ÉGLISES,
: : CHAPELLES ET SACRISTIES :

STUDIO — ATELIERS — BUREAUX
15 - 17 - 19 Rue de la Croix de Pierre,
BRUXELLES — Téléph. : 479.60 - 483.11
Adresse télégraphique : Artes - Bruxelles
Comptes chèques postaux 1057-27 : :



MICHEL SWARTENBROECKX

AGENT DE CHANGE AGRÉÉ

22, rue Royale, 22 (Parc), BRUXELLES

Téléphone : 209.06

Compte-Chèque-postal : 126.202

Adresse Télégraphique : **Swartbourse-Bruxelles**

ORDRES DE BOURSE

Renseignements financiers de premier ordre

Circulaire privée gratuite sur demande

ENGHIEN

COLLÈGE SAINT AUGUSTIN

HUMANITÉS GRÉCO-LATINES

- HUMANITÉS MODERNES -

SECTION PRÉPARATOIRE

Prix de la pension : 1800 francs

GRAND AIR — PLAINE DE SPORT

LE PORTE PLUME A RESERVOIR

“SWAN”

INDISPENSABLE A CELUI

QUI ECRIT F-ÉQUEMMENT

CHAQUE “SWAN” EST GARANTI

EN VENTE PARTOUT

Fabricants : **MABIE TODD & Co Ltd (Belgium) Société Anonyme**
8-10, rue Neuve, Bruxelles



**COMPTOIR
D'OPTIQUE**



FONDÉE
EN 1855

MAISON BLAISE

FONDÉE
EN 1885

46 RUE DE LA PAIX 46
IXELLES-BRUXELLES

JUMELLES, BAROMÈTRES, LORNETTES EN OR, ARGENT ET ÉCAILLE
INSTRUMENTS DE PRÉCISION

Outillage perfectionné pour le montage des Verres

LUNETTERIE FRANÇAISE ET AMÉRICAINE

EXECUTION RAPIDE ET SOIGNEE DES ORDONNANCES DE MM LES OCULISTES

MÊME MAISON EN FACE AU 49

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

Brasserie Léopold

Société Anonyme



LÉOPOLD



Rue Vautier-Bruxelles



302,69 & 302,75



Brapold, Bruxelles



Bruxelles, Q.-L.



17117.

Nos déclarations au fise des matières premières employés

1913	760.115 kilogs
1914/18	■ Période de guerre, affaires quasi nulles, pas de fournitures aux boches.
1919	371.750 kilogs
1920	767.025 kilogs
1921	1.109.450 kilogs
1922	1.635.930 kilogs
1923	2.226.030 kilogs

Chiffres éloquents } dus à nos Bières de } Qualité fine
Accroissement considérable } Forte densité

— MALTS FINS HOUBLONS FINS

Toute cette augmentation est due à une très forte demande de :

NOS BIERES FINES

STOUT LEOPOLD

Densité 7°5

LIBERATOR LEOPOLD

(Munich) Densité 6°2

BOCK LEOPOLD

(Pâle) Densité 5°2

La concurrence par la qualité

peu ont réfléchi davantage, peut-être, que, de nouveau, une loi se formait, mais en sens inverse de la veille.

Et pourtant, c'était vrai — au juridique et au politique.

I. La loi règne, l'opinion privée gouverne

On ne peut méconnaître cette terrible hégémonie de l'opinion, en matière de « bonnes mœurs », sans ignorer à la fois nos lois, leurs commentateurs et la jurisprudence. Qui s'applique à sonder nos Codes, en effet, ne tarde pas à s'arrêter devant une perfide fosse. Nommément, en les montrant du doigt, la loi réprime bon nombre d'actes et c'est fort bien : qui tue est châtié et l'on sait ce qu'est tuer ; qui fait un faux est puni et nul n'ignore ce qu'est un faussaire. Le Code pénal contient de ces dispositions claires par lesquelles l'État répudie sa neutralité vis-à-vis de tels et de tels gestes précis, s'affirme moraliste et tranche d'autorité. Mais ce même code, limpide quand il définit, il voici qui, par places, se fait vague et creux. Des nuages passent devant ses textes : de nets, ceux-ci deviennent mous, de spéciaux, ils évoluent au général ; bref, c'est du code fondant. Oh ! dans ces cas, l'appareil de protection sociale reste solennel et rigide, telles peines sont comminées, des choses sont gravement qualifiées crimes et d'autres saluées comme de simples délits, mais par malheur, le sol s'est dérobé sous l'échafaudage : les actes punissables ne sont plus désignés.

A ces endroits pénibles, la loi fait un peu figure d'un poteau indicateur qui proclamerait les distances en taisant les lieux : sur un bras, 28 km. ; sur un autre, 50 km. ; sur le troisième, 15 km. Mais, pour où aller ? Devant ces écriteaux muets, le voyageur est déconfit. Le voilà réduit à raviver ses souvenirs, mais lesquels ? A défaut de souvenirs, il interrogera le passant, lequel, s'il donne réponse, pourra se tromper et pourra mentir. Ainsi, démuné par la faute de l'autorité, livré aux facéties des chemineaux, perd-on naturellement traces et horizons. Que manquait-il, en somme ? Un poteau ? Non, le poteau était là, mais un poteau ne fait pas l'itinéraire. Il y fallait dessus mieux qu'un énigme.

Or, notre législation protectrice des bonnes mœurs ressemble à un poteau sans lisible inscription. Telle pièce de théâtre est prétendue morale. La poursuite est intentée et voilà le juge en face d'un acte concret. Fidèle à « dire le droit », le juge s'en vient donc aborder la loi : l'espèce tombe-t-elle sous les termes du code ? Le juge feuillette ; il constate que le cas échappe à toutes les qualifications nettes de la loi. Reste la réprobation générale des actes contraires aux « bonnes mœurs ». Est-ce bien le sac aux sévérités ? Hélas ! en lâchant ton mot fatidique « bonnes mœurs », que visais-tu, ô sphinx législatif ? Pressez le sphinx et l'implorez : le sphinx impénétrable vous laissera en chemin tout de bon. Et voici l'infortuné juge forcé de s'éclairer lui-même. Il renuera sa conscience, où git pour sûr une règle subjective de moralité. Elle ne l'apaisera pas : pusillanime ou scrupuleux, il se défera volontiers de sa règle propre ; c'est qu'il aime de se couvrir, c'est qu'il aime aussi la certitude. Bref, il ira se renseigner au large. Que pense donc le public ? Que dit la presse ? Quelle est, enfin, l'opinion générale ? S'il en vient là, et c'est bien là qu'il va, selon que l'opinion lui paraîtra blanche ou noire, le tribunal décidera blanc ou noir.

Voyageur sur les terrains du droit, il s'est trouvé aussi à la croisée des chemins ; il y a vu la loi, mais cette loi, pour tout ordre, lui a dit deux mots sibyllins. Que voudriez-vous qu'il fit en l'aventure, sinon jouer pile ou face, ce qui lui serait odieux, ou bien chercher de droite et de gauche un interprète, à la fantaisie des rencontres ?

* * *

Qu'il en soit ainsi, on n'en peut douter.

Incapable d'épuiser les formes de la malice sociale, désespérant de les abattre une par une, le législateur s'est arrêté plus d'une fois à des termes vastes et génériques. Le Code civil, déjà, s'était vu dans cette alternative de ne pas protéger ou de ne pas protéger qu'en gros. Ainsi, il annule les conventions contraires aux « bonnes mœurs », mais ne le sollicitez pas de préciser, de nous dire ce que sont ces bonnes mœurs. C'est à la même altitude qu'il parle de « l'ordre public » et qu'il énonce maints principes vitaux. La Constitution dans l'art. 96 et le Code pénal dans l'art. 383 emploient à leur tour le terme « bonnes mœurs », et proscrivent à ce sujet bien des choses. « Quiconque aura exposé, vendu ou distribué des chansons, pamphlets ou autres écrits contraires aux bonnes mœurs, sera condamné... ». Plus bas (art. 383, § 2), il est question d'« obscénités » ; à l'art. 385, c'est la « pudeur » que l'on enveloppe de garanties. Mais, au fait, que sont donc les bonnes mœurs, et l'obscénité, et la pudeur ?

Tout au plus sait-on que le Code civil attribue au terme « bonnes mœurs » un sens plus large que le Code pénal. Le rapporteur de l'art. 383 C. P. à la Commission de la Chambre a voulu marquer, mais d'un ample geste, l'intention du législateur dans ce texte en disant que ce qu'on entend là réprimer « c'est le scandale, c'est le fait de ceux qui blessent, par des actions, l'honnêteté et la pudeur publiques ». Mais le législateur a dit ainsi son dernier mot. Au juge d'entrer en scène. Infortuné juge qui ne peut, lui, s'excuser. Il lui reste à commenter.

En votant l'art. 383, qu'a donc voulu proscrire ce Parlement laconique ? Ce que l'on considérait en 1867 comme une atteinte à la décence ? Il faudrait interroger là-dessus les gens qui détenaient alors l'arbitrage des bonnes manières. Prenez la peine de les découvrir. Mais est-il même sûr que le législateur de 67 ait admis un canon de morale publique *ne varietur* ? N'aurait-il pas visé plutôt la morale *qui se fait* et le bon ton du jour ? Or, pour peu que, à l'Université et dans ses lectures, notre juge ait reçu l'empreinte de l'école sociologique, il souscrira avec bien plus d'élan à une morale fluide qu'à un Décalogue cristallisé. Il sera enclin à croire que la décence du XIX^e siècle n'est pas nécessairement celle du XX^e, et qu'il appartient au peuple de suivre ses tendances spontanées, quitte à voir l'État, d'âge en âge, consacrer l'innovation et l'investir des foudres légales. Le Dr Gustave Le Bon ne dit-il pas que le vrai rôle du législateur « devrait consister uniquement à sanctionner les lois quand elles sont déjà faites, c'est-à-dire créées par la coutume et fixées par la jurisprudence » (1). Or, fait observer cet auteur, ce que l'opinion courante appelle crime hier ne l'est plus nécessairement aujourd'hui. Ainsi, les jurys, ces corps issus de l'opinion naïve, sans préventions juridiques et sans routine, se sont mis à acquiescer l'avortement, cet acte qu'en termes formels, cependant, la loi leur enjoint de châtier. Il y a donc un revirement d'attitude vis-à-vis d'un fait. Concluons-en que ce fait n'est réellement plus un crime, disent les sociologues. Mais qui donc prétendra, si l'on y va de la sorte, qu'au bout d'un demi-siècle les « bonnes mœurs » soient demeurées immobiles ?

En fin de compte, que nous prenions la norme de la veille ou celle du jour, tâtons le pouls à l'opinion. Ainsi se résument les discours des juristes. S'agit-il des « bonnes mœurs » au sens tout à fait général du Code civil, on entendra ces auteurs dire avec Laurent : « Il y a, à chaque époque de la vie de l'humanité, une doctrine sur la morale que la conscience générale accepte, sauf les dissidences individuelles qui ne comptent pas ». Nous voilà lancés en plein relativisme historique. Ou bien, poussant à fond la critique, ils opineront avec les *Pandectes belges* : « Les bonnes mœurs sont les habitudes de la vie qui sont conformes au bien moral, Mais y a-t-il un bien et un mal moral ? S'il y a un bien moral, quel est-il ? Est-il absolu ou relatif aux individus, aux temps et aux circonstances ? Toutes questions, plus discutées aujourd'hui que jamais, donnant lieu aux solutions les plus divergentes, d'après les diverses doctrines religieuses ou philosophiques qui se partagent les individus, de telle manière qu'un acte déterminé sera ou non contraire aux bonnes mœurs, selon qu'on adoptera pour critérium tel ou tel système religieux ou philosophique ». Et voilà le relativisme moral dans sa plénitude. Il faut cependant que le juge se décide. Or, « il n'y a pas de règle légale. Le tribunal ne peut pas s'attacher à un système philosophique ou religieux, car la diversité de convictions des juges à cet égard amènerait constamment des appréciations divergentes. Faisant abstraction de ses sentiments particuliers, il ne restera au magistrat à prendre pour critérium que le sentiment général qui, à chaque époque déterminée, classe les divers actes de la vie au point de vue moral ». « Il lui appartiendra, dans chaque cas, de décider ce qui constitue les bonnes mœurs. Sa décision sera influencée non seulement par l'état politique et social du pays, par les croyances, les idées dominantes, mais encore par les faits particuliers de chaque espèce, et aussi par son caractère et ses opinions personnelles » (2).

Scrute-t-on la notion de bonnes mœurs plutôt dans le Code pénal, on verra encore les juriconsultes se laver les mains en conscience et reconnaître : « La loi ne définit pas la pudeur, pas plus que les mœurs. C'est au juge à apprécier dans chaque espèce, en s'inspirant des règles de décence que nos habitudes sociales imposent » (3). Ou encore : « C'est la réprobation générale qui dicte les cas où (les bonnes mœurs) sont outragées » (4).

Assurément, tous les juges ne verseront pas tête baissée dans le fossé

(1) *La Psychologie politique*, p. 47.

(2) *Pandectes belges*. T. 14, v^o « Bonnes mœurs ».

(3) *Ibid.*

(4) ADNET, *La liberté de l'art et de la presse*, p. 12.

du relativisme désespéré. Les convictions de beaucoup d'entre eux les retiendraient dans les voies d'une morale absolue. Mais ce qui importe, c'est que la loi les laisse libres : la loi régit, et le juge gouverne. Que celui-ci se remette, pour trancher, à sa conscience personnelle ou à l'anonyme conscience publique, c'est une opinion privée qui résout le débat. La garantie des mœurs est, en définitive, au libre choix du bon sens ou de la divagation.

* * *

J'entends qu'on se récrie : « Quelle vue théorique ! Depuis la promulgation de nos codes, les tribunaux ne se sont-ils pas trouvés cent fois dans le cas d'appliquer les articles douteux ? Le Droit n'a pu rester amorphe. Une jurisprudence s'est faite qui forcément précise et délimite, puisqu'elle taille au vif. »

Hélas ! n'est-ce pas cette estime de l'expérience judiciaire qui est candide et dangereuse ? Toute jurisprudence n'a-t-elle pas pour premier caractère la caducité ? La Cour de Cassation elle-même ne peut-elle se dédire ? Au surplus, avec des cas tous complexes, tous différents, avec du sable qui s'écoule, comment tremper une règle qui tienne ?

D'ailleurs, la jurisprudence n'atteint que les faits portés au prétoire. Elle est incomplète. Les actes dont jamais elle n'eût à connaître ne peuvent être classés comme prohibés ni comme tolérés. La justice les ignore et voilà tout. Quand elle les abordera, ce sera affaire inédite et la décision ne sortira d'aucun passé.

Enfin, si l'on veut distinguer jurisprudence et opinion, la clôture ne sera pas tendue bien loin. Se rappelle-t-on qu'avec les crimes tous les délits de presse sont soustraits à la sagacité du magistrat et au prestige de la tradition pour être livrés à cette émanation accidentelle du peuple, à cet arbitre irresponsable et fantasque : le jury ?

Essaiera-t-on d'insister ? Il est un pouvoir, semble-t-il, qui échappe à la fantaisie par ses devoirs mêmes. L'autorité communale, spécialement en son chef, le bourgmestre, est responsable de l'ordre matériel. A elle de le maintenir et de le rétablir. Or, il est fatal que les spectacles d'immoralité insolente provoquent chez les braves gens un émoi dont se ressent la cité. Voilà le salut, puisque, en fait de spectacles publics, le collègue échevinal est armé contre le spectacle même et peut l'interdire.

Mais, de bonne foi, espère-t-on échapper ainsi aux turlutaines des esprits dérangés ?

Certes, il arrive à l'autorité locale d'avoir le choix de sa victime et de pouvoir frapper, dans une algarde, l'objet de la protestation plutôt que le protestataire. Le collègue des bourgmestre et échevins a le droit d'interdire les représentations contraires à l'ordre public (1). Mais est-ce plus qu'une simple faculté ? Libre au chef de la police de se dire : la cause du trouble, ce n'est pas le spectacle, c'est le public qui chahute. Il fera mûlster d'honnêtes perturbateurs et la pornographie emportera le profit de la journée. Nous voilà donc remis encore à la discrétion privée d'un magistrat ou d'un conciliabule. N'étant pas censeurs des mœurs, rôle dont le parlement les exclut (voir les discussions de 1836), mais purement gardiens de l'ordre, les bourgmestres et collègues agiront suivant leur conscience. On a vu à propos de *La Garçonne* s'ils vendaient tous à la même aune : l'autorité locale d'Anvers interdit le film au préalable, le jugeant de nature à soulever la conscience publique (2) ; celles de Bruxelles et de Verviers le prohibent après tumulte accompli et pour le temps de cette agitation ; celles de Liège et de Charleroi ne trouvent rien à redire au film et font seconder les protestataires.

Provoquer cette prise d'attitude, ce n'est donc rien changer à un arbitraire gros de dangers. Car il n'est pas de tout repos de solliciter les rigueurs administratives ; l'arbre tombé du côté où il penche : pourquoi la fantaisie ne passerait-elle à certains mayeurs, en prévision de désordres chimériques ou arrangés, d'interdire des processions, des emblèmes religieux, des cérémonies patriotiques, après qu'on les aura vertement requis de sévir contre les stercoraires ? Une trique cinglante est aux mains de tout le monde ; seulement, tout le monde ne prétend pas s'en servir de la même manière.

Ainsi se fait-il qu'en dernière analyse, comme de prime abord les opinions du magistrat en toge ou sous écharpe et celles de la foule régent, en Belgique, la protection de la moralité publique.

Vraiment, le poteau ne portait pas d'inscription (3).

(1) Loi communale, art. 97.

(2) V^r commentaire de la loi communale par Williquet et interview de M. Van Cauwelaert avec *La Libre Belgique* (8 nov. 1923).

(3) Pour précisions sur la protection légale de la moralité publique en

II. La santé de l'opinion

C'est bien de connaître nos lois ; c'est mieux de savoir si leur état est satisfaisant. Catholiques, nous professons une morale très déterminée, reçue du passé, foulée par une légion de penseurs et jalousement gardée par l'Église. Pour élucider les cas nouveaux ou compliqués, il n'est que de se tourner vers les indicateurs : un pouvoir visible, de toutes parts représenté, assure la lumière. Enfin, cette morale n'étant pas un article d'étalage, à regarder avec détachement, mais la morale, la nationale et l'humaine, la vieille et la neuve, celle qui résume nos besoins vitaux non moins que les desseins de Dieu, nous ne pouvons éprouver de plus tenaillant souci que de voir notre statut civil s'y accommoder.

Or, voici que, en fait de morale, nos lois nationales passent la main à l'opinion.

Mais qu'est-ce, au vrai, que cette illustre « opinion » ? Où habite-t-elle ? Quand est-elle visible ? Bien fort celui qui le dira. Et pourquoi s'en étonner ? L'opinion, c'est tout et rien ; Monsieur Tout-le-Monde n'est évidemment personne, son nom l'indique assez. Entité abstraite, incapable d'exister, « l'opinion » n'est qu'un fantôme. Là où vous lui fixerez rendez-vous, vous ne rencontrerez que des gens, et des gens qui se contredisent entre eux. De deux choses l'une, par conséquent. Ou le juge, devant une atteinte prétendue aux bonnes mœurs, renoncera à comprendre l'opinion publique ; il avouera que ses voix, en se neutralisant, valent le silence et il consacra pour de bon, avec la carence légale, son arbitraire propre. Ou bien, de ces avis multiples auxquels s'évertuent les esprits, il se résoudra à faire un tri. Il ne se rangera donc pas à l'avis de l'éternel absent, l'opinion générale, mais à celui d'un groupe nommé et réel de gens. Ce groupe sera le plus nombreux, le plus intelligent ou, seulement, le plus criard. Quel qu'il soit, le juge lui aura reconnu, dans la rude musique des avis particuliers, une valeur de dominante.

Catholiques, nous avons donc à collationner avec la morale ces notes dominantes de l'opinion.

Pour ce qui est des « bonnes mœurs » du Code pénal, les dominantes peuvent voyager du cynisme à la pudibonderie. Néanmoins, ces extrêmes semblent théoriques. Si tournée qu'elle soit, notre société ne se livre pas à de tels écarts. D'être bégueule, elle est très loin ; on conviendra que là n'est pas le danger. D'être fort impudente, on la croirait parfois plus près, à voir comme aisément elle digère certaine littérature et redemande certains spectacles. Seulement, nous avons à considérer ici non pas les faveurs intimes mais l'opinion qui les couvre, puisque c'est à son profit que la loi abdique. Or, chose remarquable, la défense même de l'ignominie n'est d'ordinaire pas outre-cuidante. Les pires horreurs s'exposent et plaisent ; mais on les pare des prétextes de l'art plus souvent qu'on ne revendique en leur nom la liberté pour la liberté. Certes, quand l'objet est abominable, le plaisir des spectateurs ne l'est pas moins, mais rarement il s'avoue tel quel. L'esprit garde une pudeur que le cœur a dépourvue ; on parle d'« émoi esthétique », on se réclame des droits de la culture : en somme, la pure immoralité ne trouve encore qu'avec peine un champion (1).

Marquons cette réserve, précisément pour n'en pas être dupe. De ce que les pires choses sont réprouvées à peu près de tous, on pourrait conclure avec précipitation que l'opinion dominante est saine, et qu'elle s'emboîtera volontiers dans la morale chrétienne, pour peu qu'on l'en prie. « Faisons confiance au bon sens du peuple », répète-t-on après de si dures expériences.

Il y faut examiner de bien plus près. Sans doute, nous entendons dire aux *Pandectes*, encore, que la morale commune ou publique dans notre pays, s'identifie, dans ses grandes lignes, avec les données prin-

Belgique, cir. *Dossiers de l'Action Catholique*, août 1921 et août 1923, aussi que l'étude de M. Sinzot (*Revue Cath.*, 6 juin 1924). — A signaler tout particulièrement la thèse soutenue par M. Janssens de Bisthoven, gouverneur de la Flandre Occidentale, dans son discours d'ouverture du Conseil provincial en juillet 1924. L'éminent fonctionnaire croit pouvoir détacher le régime des cinémas de celui des spectacles ordinaires. Il attribue au pouvoir communal à l'égard des premiers, les pleins pouvoirs que lui confère l'art. 78 de la loi communale et que l'on applique régulièrement aux fêtes et réjouissances, bals et concerts ; les pouvoirs de police sont restreints par l'art. 97 en ce qui concerne les spectacles.

(1) Il y a des exceptions : on l'a pu voir après les incidents de Bruxelles et dans la campagne actuelle contre le mariage.

principales de la morale chrétienne » (1). Mais cette formule même fait peur, par le luxe de précautions qu'elle prend pour ne pas déclarer ces deux morales identiques dans le détail.

Or, l'enjeu, ce n'est pas ici le grand principe, c'est bien le détail. Une nation ne se rue pas aux abîmes ; elle ne procède même point par coups dans ses usages. Mais insensiblement, en de menus choses, elle les modifie. On ne travaillait pas le dimanche ; voilà qu'on s'est mis à le faire pour de graves nécessités ; peu à peu, ces cas se sont multipliés, la nécessité a fait place aux « motifs sérieux »... Est-on loin, désormais, des raisons futiles, des prétextes et du naufrage final de la règle ? Ainsi s'en vont les civilisations ; longtemps avant la catastrophe, elles bougent, elle s'abandonnent à d'impalpables poussées sur un plan mollement incliné. A cette allure, il faut avoir fait du chemin pour s'apercevoir qu'on a changé de place. Mais on change.

Qui oserait dire que dans leurs oscillations actuelles les grandes dominantes de l'opinion se rapprochent de la norme chrétienne ? Des pratiques infâmes tendent à se généraliser ; de moins en moins elles se déguisent (2). Le ton des plaisirs populaires, et même « distingués », se ravale ; moins de gens qu'autrefois les trouvent déshonnêtés. Si, à l'ailleurs, on veut tenir les discussions parlementaires pour les échos de l'opinion, elles ne la flattent pas ; n'y contestait-on pas récemment les bases et les fins du mariage ? Sans doute, on se garde encore des dernières outrances : la campagne menée en Angleterre, après l'armistice, en faveur de la bigamie, n'a pas trouvé son chevalier chez nous. Se serait-il signalé, qu'un succès de ridicule l'eût accueilli. Mais un large courant libertaire bat en brèche, constamment, la stabilité du mariage et à aucun député ne vient l'idée d'ouvrir de nouvelles portes au divorce sans qu'aussitôt, dans la presse, tout un chœur ne l'accable et le bénisse.

Entre la morale traditionnelle et des groupes notables dans l'opinion, il n'y a donc pas rupture, il y a éloignement ; ce n'est pas une cacophonie brutale qui nous irrite, mais une dissonance de jour en jour plus pénible.

Non, cet état de choses n'est pas satisfaisant dans un pays où l'on confie à des mains privées la tutelle des bonnes mœurs (3).

GIOVANNI HOYOIS.



Trois petits fusains pour l'octave des Morts

I. Le vieux sonneur

Ding ! ding ! ding !...

Comme c'est le premier soir de novembre, le vieux sonneur gravi, lentement, les trente marches de pierre de la tour, et le clocher du village s'est mis à tinter tout à coup, au fond du crépuscule brumeux qui se hâte.

Ding ! ding ! ding !...

Il est très vieux, le vieux sonneur... Voilà bientôt la soixantième fois qu'il sonne ainsi les Vêpres des Morts, et, comme il est en même temps fossoyeur, c'est lui qui a enterré la plupart de ceux qui dorment là, autour de l'église, sous les ifs mélancoliques du petit cimetière où étincellent quelques couronnes de perles noires, parmi les dernières chandelles qui s'éteignent.

Ding ! ding ! ding !...

Pourquoi le vieux sonneur est-il si triste, ce soir ? Le bon curé ne l'a-t-il pas maintenu dans ses fonctions malgré son

âge, et ne lui a-t-il pas promis de ne point le remplacer de son vivant ?

Ding ! ding ! ding !... C'est vrai cela. Mais il songe, le vieux sonneur, que ses mains amaigrées tremblotent chaque jour davantage à la corde, que son oreille devient de plus en plus dure à l'airain, que ses jambes se raidissent à la montée. Et il se dit que ses bonnes chères cloches, qu'il a tant de fois sonnées pour d'autres, c'est son filleul, le petit clerc, qui les sonnera bientôt pour lui.

II. La vieille veuve

Midi ensoleillant dehors, la vieille rentière a ouvert silencieusement la croisée de son balcon, où, trompées par un beau rayon de novembre, des capucines tardives se sont remises à jeter quelques suprêmes floraisons.

Le ciel est superbe ; à peine là-bas au-dessus des futaies multicolores du parc, un éparpillement de petits nuages roses, frêles et légers comme des pincées d'ouate, se décolorent, s'effilochent, et, finalement, se fondent tout au loin, dans l'azur...

Et la chambre est si claire, l'air est si tiède, le soleil si riant, que l'on se croirait aux premiers matins de printemps si l'on n'était aux derniers jours d'automne.

Toc ! toc ! C'est la bonne qui rentre, une hottée de chrysanthèmes entre les bras, de beaux chrysanthèmes, blanc pur, rouge vif, rose tendre et jaune pâle, dont le feuillage sent bon.

La bonne n'a rien dit, mais son regard a croisé tristement celui de la vieille dame, avec un soupir... Elles se sont comprises !

La vieille dame a passé sa mante et mis son chapeau ; puis, toutes deux, bras dessus, bras dessous, ont gagné, à pas traînants, le cimetière de la paroisse, au bout du faubourg.

Sur le banc de bois, fraîchement repeint, la vieille dame s'est agenouillée, et la bonne a allumé neuf bougies qui, tout de suite, se sont mises à pleurer, dans le vent, leurs gouttelettes de cire blanche, pareilles à des larmes.

Après avoir égrené leur chapelet et récité ensemble les litanies de la Vierge, les deux pauvres femmes, clopin-clopant, sont rentrées au logis, toujours sans rien se dire, mélancoliquement, en songeant : « Notre tour, quand sera-ce ? »

III. Le vieil athée

Bien qu'il ne croie à aucun au-delà, le vieux docteur se rend au cimetière comme les autres, et va faire la visite d'usage au caveau des siens.

La mélancolie du soir automnal, vide de chansons et de soleil, s'harmonise à la maussaderie de son cœur vide de foi et d'espoir.

Discrètement, les mains en poches, sa canne à pommeau d'argent sous le bras, il entre dans l'asile des morts, le voilà qui monte à pas lents, l'allée principale, où parmi les croix de marbre blanc, les colonnes de granit bleu et les grillages de fer forgé, l'or des chrysanthèmes se mêle à des amoncellements de couronnes, d'inscriptions, d'ex-voto.

Devant le grand Christ, tordant vers le ciel ses bras suppliant, et penchant vers la terre son front résigné, le vieil athée s'arrête un moment...

Puis, il passe, longe un terre-plein où, sous leurs stèles toutes pareilles, trente petits soldats dorment côte à côte ; il gagne l'allée transversale, où les ifs alignent leurs grandes quenouilles noires : au bout, voilà le mausolée familial qui découpe ses

(1) *Voyez Bonnes mœurs*, T. 14, p. 23.

(2) Cfr. A. LEMAIRE, S. J., *La Wallonie qui meurt*, passim.

(3) La suite de cette étude paraîtra dans le prochain numéro.

dentelles de porphyre roux, sous l'éplorement des dernières feuillées. Ses deux petits enfants sont là, avec leur bonne : une fillette, sept ans, pas encore, et un garçonnet, dix ans, au plus, — le mois d'avril avec le mois de mai, à genoux, en ce soir de novembre, devant la dalle froide sous laquelle repose sa femme, à côté d'une autre dalle, vierge encore d'inscription...

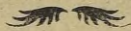
Sa femme, elle croyait, la digne et bonne vieille ! Ils croient aussi, ces deux anges qui prient là, comme, lui-même, il pria jadis, aux jours si proches et si lointains de sa jeunesse !

Alors, le vieil athée a senti remuer en lui quelque chose, — son cœur, peut-être, — et il a songé « Que suis-je de plus, moi, que ces enfants qui prient ? »

Puis il est resté là, pensif...

En quittant le cimetière, tandis que la nuit tombait, le vieux docteur matérialiste a jeté un rapide coup d'œil autour de lui, et, comme personne ne le regardait, il s'est découvert devant le Crucifix.

ADOLPHE HARDY.



En Égypte (1)

Le Caire, 25 septembre.

CHER DIRECTEUR,

Partis pour le Caire le mardi 23 septembre, nous passons par Lydda et par El-Kantara, et traversons un immense désert de sable, avec parfois des oasis de magnifiques dattiers.

Le train longe un bon laps de temps la Méditerranée. Des kilomètres de filets sont tendus le long de la mer, pour attraper les caillies et autres oiseaux migrateurs, au moment où ils arrivent fatigués de leur longue traversée de la mer.

A El-Kantara, au coucher du soleil, nous arrêtent les longues formalités de la douane égyptienne, immédiatement après le passage, sur un bac, du canal de Suez. A 22 1/2 h., nous arrivons enfin au Caire, au New Khedivial Hotel, qui est malheureusement en pleins travaux d'agrandissement : jusque dans notre logis nous poursuivent les poussières d'Orient.

Notre premier souci, le lendemain, fut de nous mettre en relation avec le Tribunal mixte. J'avais une lettre d'introduction de mon ami M. Firmin van den Bosch et, muni de ce sésame, nous nous mîmes à la recherche du Parquet. Le nom du Procureur général aux Juridictions mixtes suffit à nous faire accueillir des plus aimablement ; le garde Ibrahim, dont le nom m'avait été donné par mon ami, fut mis à notre disposition pour nous piloter.

Les Égyptiens cultivés, avec qui nous avons eu l'occasion de causer, nous ont exprimé leur admiration pour les éminentes qualités de votre collaborateur à la *Revue Catholique* ; il a, on peut le dire, une excellente presse dans ce pays. Il contribue à augmenter le prestige de la Belgique par son intelligence et par son sens juridique. Mais c'est encore le brave Ibrahim qui nous a fait le meilleur éloge de notre compatriote en nous disant, avec un vif sentiment de reconnaissance, tout le bien que M. van den Bosch lui avait fait.

Ibrahim nous conduisit sur le mont Mokatam, au couvent des Bektachi, derviches musulmans dissidents. Dans le jardin de ce monastère, il y a un promenoir d'où l'on jouit de la plus belle vue du Caire.

A notre droite, tout près, la Citadelle avec la mosquée de Méhémet-Ali, aux deux minarets gracieux et élancés, d'une parfaite élégance. Puis, la ville grise, immense, dominée par les minarets et les dômes de ses quatre cents mosquées. Au delà, la ligne droite du Nil brille au soleil entre deux larges bandes de verdure. Au loin, ce que nos yeux cherchèrent immédiatement, les trois pyramides de Ghizéh, toutes bleues, dont les arêtes coupent le paysage ; derrière elles et tout le long de l'horizon, s'étend à l'infini le sable du désert.

Du premier coup, nous apparaît la vraie physionomie de l'Égypte : un grand désert jaune, coupé en deux par un énorme fleuve, qui communique à deux larges rubans de terre une fertilité unique au monde. Si le mois de septembre est défavorable au voyage à cause de la chaleur, dont nous n'avons d'ailleurs pas trop à nous plaindre, je crois que c'est le moment où l'Égypte est dans son plus beau. C'est la saison des grandes crues, et nous pourrions nous faire une idée de l'irrigation du pays.

Les précieuses eaux du fleuve rougeâtre et chargé de limon sont déversées dans de multiples canaux et pénètrent au loin dans les terres. Partout, elles apportent avec elles une incroyable fécondité. Aussi, sommes-nous tout heureux, après les déserts traversés, de reposer nos yeux sur des champs verts d'une admirable fraîcheur. Sur le chemin de Memphis, nous traverserons d'immenses forêts de dattiers, tous chargés de leurs fruits, qui sont délicieux, je vous assure, et feraient presque concurrence aux raisins.

M. Misonne, lui, leur préfère encore les citrons, qui ne coûtent quasi rien et dont il célèbre le jus avec l'enthousiasme d'Horace pour le vin de Falerne.

Nous verrons aussi, au passage, quelques beaux spécimens du *ficus bengalensis*, arbre énorme, dont les branches émettent de longues racines qui s'agrippent au sol tout autour du tronc.

Les norias, tout le long des canaux, n'ont pas besoin de fonctionner en cette saison, où les eaux arrivent partout d'elles-mêmes. On rencontre parfois de petits villages tout à fait entourés par l'inondation ; ce qui, dans nos pays, ferait une scène de désolation et un fléau est ici une bénédiction. Le contraste entre les terres touchées par les eaux et les sables jaunes du désert donne au pays égyptien une curieuse originalité, et l'on ne peut qu'admirer comment le bienfaisant régime d'un fleuve opère à lui seul le miracle de cette fécondité dans l'aridité du désert.

C'est du mont Mokatam que viennent les pierres qui ont servi à la construction des pyramides. De là, sans doute, dans le jardin des Bektachi, ces immenses cavernes, qui servent les unes de nécropoles pour les derviches ou pour de grands personnages, les autres d'endroits de repos et de fraîcheur. Le supérieur des derviches a la barbe fleurie ; sa bonne figure s'éclaire au nom de Firmin van den Bosch, dont il se déclare l'ami. Il nous invite à visiter la cuisine du couvent. Il juge sans doute que ce qui nous intéressera le plus, ce sont les énormes chaudrons pour la cuisson du riz et les grandes pelles pendues au mur pour brasser les potages. Nous aurions bien voulu pénétrer plus loin dans le monastère et nous rendre compte de la vie de ces derviches paisibles, qui n'ont rien de hurleur, et dont l'idéal semble être l'absence de soucis et le *dolce far niente*.

(1) Voir la *Revue catholique* du 31 octobre 1924

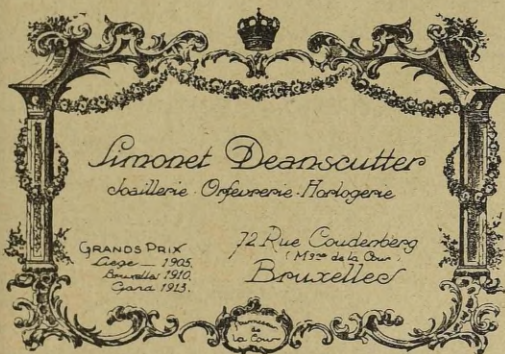
« ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX QUI
RÉUNIT LES QUALITÉS
LES PLUS PRÉCIEUSES
AUX QUELLES ONT AI
PU ATTEINDRE EN
FAIT D'APPAREILS
PNEUMATIQUES.
IL EST INCOMPARA-
BLE PAR SA CON-
STRUCTION ET PAR
SON RENDEMENT AR-
TISTIQUE.

TÉL. : B. 28586

Magasins de Vente : 14, rue d'Arenberg, 14, Bruxelles



Hermance BARTHEL

ARTISTE FLEURISTE

Medaille d'Or France, Belgique

49, RUE ROYALE - - Fleurs de premier choix -
- BRUXELLES - Mariages - Bals - Soirées

Tél. 285-45

EXPÉDITIONS

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 90.000.000

Réserves : 20.250.000

Succursale de Bruxelles

68, Rue Royale et 35, Rue des Colonies

BUREAUX :

« BRUXELLES-MARITIME », 30, Place Saintelette.

VILVORDE, Rue de Louvain.

Ne conservez pas votre argent sans lui faire produire un intérêt, même si vous en prévoyez l'emploi dans un délai prochain. Placez-le à court terme au CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, qui bonifie actuellement :

en compte de QUINZAINE : (préavis de 3 jours)	4,90 %
en compte à UN MOIS : (préavis de 3 jours avant le 15)	5,00 %
en compte de SIX MOIS : (au 5 ou au 20 du mois)	5,25 %

avec facilité de retrait anticipé :

1°) après le cinquième mois	5,20 %
2°) après le quatrième mois	5,15 %
3°) après le troisième mois	5,10 %
4°) après le deuxième mois	5,05 %
5°) après un mois	5,00 %

Ces placements temporaires, très avantageux, peuvent être faits par sommes rondes : 500 Frs minimum et multiples de 500 Frs

LIBRAIRIE SAINT-LUC
MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLOT SUCC.
26, rue de la Montagne, 26; BRUXELLES

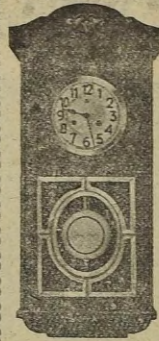
MISSALE ROMANUM — BREVIARIUM ROMANUM
LIVRES LITURGIQUES — ASCETISME
Grand choix de livres de prières et de chapelets
IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1.° COMMUNION
Typographie - Lithographie - Reliures

CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX
6, Avenue de la Porte de Hal, 6
BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911



Horlogerie Centrale

MAISON FONDÉE EN 1894

3, rue de Flandre, BRUXELLES



MONTRES, PENDULES EN MARBRE
ET CUIVRE, RÉVEILS

Grand choix de régulateurs
à carillon « Westminster »

Atelier spécial pour réparations.
Travail soigné et garanti.

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL : Longue rue Neuve, 107-111, ANVERS

Succursale : Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

Comptes chèques. — Ouvertures de crédit — Comptes à terme.
— Comptes de quinzaine. — Caisse d'épargne. — Location de
coffres-forts, etc., etc.

LE GLOBE. A. DE STAERCKE, 3, Avenue Louise, Bruxelles

VOYAGES DE NOCES, PARTICULIERS ET POUR GROUPES. — Organisation à forfait de 1^{er} ordre

: : AUTOS ET AUTOS CARS-SALONS : :
— **CARROSSERIE UNIQUE** —
pour mariages — cérémonies — excursions

|| **HOTELS A LOURDES.** — Retenez-les en nos
bureaux aux tarifs même des hôtels par le
GLOBE TICKET HOTEL : : : :

A LA
VIERGE NOIRE
Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE

Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

Grand Cremant
du Château des Cheminières

Médailles d'Or, Grands Prix, etc. aux Expositions
Provenant des cépages sélectionnés des meilleurs crus
de Champagne cultivés dans le vignoble des Cheminières

Nouveau Prix-Courant

par suite de la baisse des Prix

La bouteille champenoise de 80 centilitres :
12 Bouteilles. . fr. fr. **32,75** rendu Jeumont
24 Demi-Bouteilles fr. fr. **98,60** » »
Caisse d'essai - 4 Bouteilles fr. fr. **27,75** » »
emballage compris.

(Demi-doux, demi-sec, Dry et Brut)

Seuls les simples droits de régie (0,14 fr. par bouteille), les frais de port, de douane, taxe de transmission belge sont à la charge du client.

S'adresser à M. Félix DOCHAIN, 245, Chaussée de Gilly
à Couillet (Belgique);
soit à M. DOCHAIN-DEFER, Élysée Building, 56, Rue du
Faubourg St-Honoré, Paris;
ou 4, Rue d'Aguesseau, Paris.

L'une des mosquées les plus intéressantes est celle d'El-Azhar. Autour d'une immense cour intérieure, sous des galeries et dans de grandes salles aux multiples colonnes et sans autre ameublement que des tapis, se donnent les cours de l'Université musulmane, dont l'importance est, paraît-il, fort grande, car elle ne sert pas seulement aux Égyptiens, mais aux Musulmans de tous pays.

Le mot d'université ne doit pas nous induire en erreur. Il ne s'agit que d'une faculté de théologie, pour la formation des *cheïks* de tout l'Islam. Une école primaire y est adjointe, où les enfants apprennent à lire et réciter par cœur des passages du Coran.

Cela fourmille d'enfants et de jeunes gens, assis par terre, groupés autour de leurs professeurs. Les uns annoncent ensemble à haute voix les textes arabes. D'autres les récitent silencieusement, penchés sur leur livre, en dodelinant de la tête, pour suivre sans doute la cadence des versets. Cela se fait dans un brouhaha continu. Des gamins vont et viennent, courent autour de nous avec curiosité et, chassés à grands coups de trique par des surveillants, se dispersent de tous côtés comme une troupe de moineaux et ne tardent d'ailleurs pas à revenir. D'autres enfants mangent, couchés par terre, ou dorment, causent et jouent : c'est un vrai marché public, où il semble d'ailleurs que tout le monde ait ses entrées. Que nous sommes loin de nos écoles et de notre discipline occidentale ! Et comme l'instruction acquise là doit être superficielle ! Si elle se réduit, comme on nous le dit, à un commentaire oral des textes du Coran, selon l'inspiration de chaque professeur, il faut avouer que les Orientaux sont vraiment peu exigeants en fait de formation intellectuelle pour leurs chefs religieux.

Le musée des antiquités égyptiennes nous retint plus longtemps. Je vous en dirai un mot dans ma prochaine lettre, que j'aurai le temps d'écrire sur le bateau, et qui — réjouissez-vous — sera la dernière !

A bord du *Général Metzinger* 30 septembre.

CHER DIRECTEUR,

Le Musée des antiquités égyptiennes au Caire est d'une abondante et toujours croissante richesse. Nous ne pûmes nous arrêter qu'aux pièces les plus importantes.

Les momies de Ramsès II et de Ménéptah, les Pharaons contemporains de Moïse, méritaient notre visite de politesse, à titre de vieilles connaissances, ainsi que le Cheik-el-Beled, statue que nous avons si souvent admirée dans les manuels d'archéologie, célèbre découverte de Mariette à Sakkarah.

Mais le trésor exhumé de la tombe de Tout-Ank-Amon nous attirait surtout. Quelle merveille ! Le fauteuil du roi est d'une finesse et d'un coloris exquis. Ils avaient du goût artistique, ces Égyptiens d'il y a cinq mille ans ! Les beaux vases d'albâtre, d'un modèle tout à fait inédit, les bijoux, les coffrets, les escabeaux, tout dénote une époque de grande perfection artistique. On comprend, en admirant ces chefs-d'œuvre, l'enthousiasme provoqué dans le monde entier par la découverte de Lord Carnarvon.

Outre la visite obligatoire des Pyramides et du Sphinx, nous avions à notre programme celle, plus lointaine, des mastabas et du Sérapéum de Sakkarah, ainsi que des colosses de Memphis. La tombe ou mastaba de Ti, ministre d'un pharaon de

la cinquième dynastie, est bien intéressante comme spécimen de bas-reliefs égyptiens, reproduisant toute la vie de l'époque.

Le Sérapéum, découvert par Mariette, est en réalité une vaste nécropole souterraine, où l'on a retrouvé vingt-quatre énormes sarcophages, pesant chacun environ 70.000 kilogr. Ils contiennent les momies des bœufs Apis.

Nous errons dans ces immenses galeries obscures, nous éclairant faiblement de bougies tenues à la main et, si le babil méridional d'une grosse dame, qui émet ses réflexions saugrenues sur le bœuf Apis, n'égayait la société, nous ferions l'effet d'une procession funèbre dans ces catacombes égyptiennes.

Quelle folie que celle de ces païens, d'une civilisation si avancée pourtant, qui se donnaient tant de peine pour embaumer et ensevelir le cadavre d'une bête ! Les plus grossières erreurs religieuses sont donc compatibles avec les connaissances artistiques et même scientifiques les plus avancées.

Les deux statues colossales de Ramsès II, couchées sous la palmeraie de Memphis, mériteraient à peine une visite, si la promenade elle-même pour nous y rendre de Sakkarah, et ensuite pour rentrer au Caire, n'était particulièrement intéressante. Impressionnant coucher du soleil : sur le ciel rouge et doré, haché par les troncs élancés des dattiers, se dresse la lourde masse des pyramides, image de l'indestructible immobilité en face des changements apportés par les siècles.

Combien de fois n'ont-elles pas déjà vu descendre à l'horizon ce même soleil, depuis l'époque où Chéops, Képhrem et Mykérinos les ont bâties ! C'est toujours le même Nil qu'elles voient annuellement s'enfler et décroître à leur pied ; ce sont les mêmes rochers que, sur le bord opposé, elles voient éclairer de rose par le soleil couchant, et elles peuvent croire que ce sont les mêmes palmiers et les mêmes dattiers, tant ils sont semblables à ceux de l'époque des Pharaons.

L'homme seul doit leur paraître bien instable. Comment pourraient-elles comprendre que, depuis les Pharaons, il lui ait été impossible de retrouver l'antique splendeur de sa civilisation ? Elles ont vu passer les dominateurs successifs de l'Égypte, Grecs, Romains, Chrétiens de Constantinople, Musulmans, les Français de Bonaparte et, finalement, les Anglais qui, dans ces derniers temps, ont accordé une certaine autonomie aux Égyptiens. Mais elles doivent trouver bien maigre la puissance en tutelle du roi Fouad, quand elles le comparent aux pharaons d'antan !

Peut-être que, il y a quelques années, quand elles ont vu, derrière le Caire, surgir du désert la nouvelle Héliopolis, les braves pyramides ont-elles pu croire que les pharaons belges de la finance allaient ressusciter les magnificences des dynasties memphites. Mais elles doivent avoir des préférences pour les lourdes masses de pierres ; sans doute, les agréables, quoique grandioses, constructions du Palace Hôtel et du château du baron Empain leur ont-elles paru un peu légères.

Le Palace est vide à cette saison-ci, mais cela ne nous empêche pas de jeter un coup d'œil dans le hall et la salle de fêtes de cet hôtel, qui passe pour le plus beau du monde. M. E. Jaspas en fut l'architecte.

Nous visitons aussi le château en style arabe, encore vide de meubles, du baron Empain. Il est vraiment bâti aux confins du désert, car il faut traverser toute Héliopolis pour y arriver.

On dit que cette curieuse construction ne présente pas grande sécurité et qu'elle durera moins longtemps que les pyramides.

Ce sera dommage pour le prestige de la Belgique, dont nous sommes bien un peu fiers, en nous promenant dans les rues d'Héliopolis.

Mais nous sommes pèlerins, et le monde et ses pompes ne doivent pas nous retenir. Près d'Héliopolis, à Matarieh, se trouve l'Arbre de la Vierge, à l'ombre duquel la Sainte Famille se reposa lors de la fuite en Égypte. Assurément, ce n'est plus le même arbre, mais en tout cas il est extrêmement vieux, ce gros sycomore, dont certaines branches portent encore leurs feuilles et leurs figues sauvages. Il faut payer cinq piastres (la piastre vaut actuellement 0,85 fr.) pour pénétrer dans l'enclos qui le contient. Cette taxe a été établie depuis peu, nous apprend la *Bourse égyptienne*, un journal du Caire rédigé en français, qui proteste contre elle, en demandant quelle est l'autorité, égyptienne ou anglaise, qui l'exige. Ils ne savent donc pas mieux que cela qui les gouverne ?

Cette histoire de taxe me fait songer à un petit fait que je veux vous signaler. Au moment de quitter le sol égyptien pour s'embarquer, les voyageurs doivent exhiber leur passeport et payer une « taxe de quarantaine » (!) de vingt piastres. Seuls, les prêtres et religieux en sont exemptés. Qu'il fait bon d'être « curé » en Égypte !

Mais une plaie de ce pays, comme d'ailleurs de tout l'Orient, une plaie d'Égypte non citée par Moïse, c'est le *bakschish*. Que de fois le mot n'a-t-il pas retenti à nos oreilles, répété à satiété par les indigènes de tous les âges ! Le moindre service, accepté ou non, est suivi d'une demande de pourboire avec force gestes et contorsions. Mais il n'en faut pas tant : des nuées de gamins déguenillés nous poursuivent en tendant la main : *bakschish ! bakschish !* M. Misonne est seul parvenu à les décontenancer. Se rappelant que la meilleure tactique de défense est l'attaque, il crie le plus fort en leur tendant la main : *bakschish ! bakschish !* Ils ne s'attendaient vraiment pas à celle-là !

Il est moins facile de se défendre contre les cirer de bottes qui, malgré vos protestations, s'emparent de vos pieds et les brossent vigoureusement. Il est vrai que nos souliers sont blancs de poussière, mais à quoi bon cirer des chaussures qui, deux minutes après, seront poussiéreuses comme devant ? Les Orientaux réservent à leurs bottines la propreté qui manque à leurs habits.

Trois heures de chemin de fer nous conduisent le 26 septembre du Caire à Alexandrie, première étape vers les pays du Nord. Joie, malgré tout, de voir approcher le moment du

retour ! Le voyage fait apprécier le bonheur d'être chez soi : *Oost West, t'huis best !*

Le même jour, à 15 heures, sans avoir le temps de visiter Alexandrie, nous nous embarquons sur le *Général Metzinger*, des Messageries maritimes. Nous irons en ligne droite à Marseille, sans escale cette fois : 2600 kilomètres à couvrir. Cela nous fera quatre jours et demi de navigation.

La mer est toujours aussi belle que le jour de notre départ, et la chaleur décroît sensiblement. Traversée délicieuse, repos bien mérité après tant de fatigues, pureté de l'air marin après tant de poussières !

Le *Général Metzinger* est un excellent paquebot, un peu plus grand que le *Pierre Loti*. Il mesure 145 mètres de longueur, et sa stabilité est parfaite.

Pour la seconde fois, nous traversons de nuit le détroit de Messine, mais le soleil est levé quand nous arrivons en vue du Stromboli. Toutes les jumelles sont braquées vers le grand cône qui, comme un énorme pain de sucre, émerge des flots. Le bon volcan se rend compte de son succès ; il se donne de l'importance en gonflant ses épais nuages de fumée. Le paquebot opère un grand virage autour de lui, et nous admirons à loisir le charmant village audacieusement campé au pied du monstre. Une jolie église blanche avec une façade renaissance et un dôme, un autre clocher à côté d'un grand bâtiment qui est sans doute un couvent, et des maisons blanches paisiblement groupées tout autour. Il y a même une usine avec sa cheminée, qui paraît bien grêle et ridicule au pied de l'énorme cheminée bâtie par Dieu ! L'immense cratère vomit malheureusement parfois autre chose que de la fumée, comme le prouvent les coulées de lave, dont un côté de la montagne porte les longues traces.

Demain matin, 1^{er} octobre, nous arriverons à Marseille. Notre seul souci sera de prendre le premier rapide pour Paris et la correspondance la plus directe pour Bruxelles. *Deo gratias !* Notre-Dame de la Garde a daigné protéger notre pèlerinage. Nous revenons au complet, et nous ramenons même un prêtre français, abandonné dans un hôpital de Jérusalem par un pèlerinage précédent, victime d'une dysenterie tenace à laquelle il fut sur le point de succomber.

Notre dernière messe à bord du *Général Metzinger* sera une messe d'actions de grâces pour l'heureux succès de notre voyage.

Chan. PAUL HALFLANT

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Ce que j'ai vu à Namur

Le jubilé épiscopal de Monseigneur Heylen, célébré le 30 octobre, fut une fête imposante et cordiale, solennelle et charmante de simplicité, sévèrement ordonnée et rayonnante de bonne grâce namuroise.

Les journaux quotidiens de Namur, de la capitale et d'ailleurs ont sur des modes divers chanté les louanges du vénéré Jubilaire et minutieusement décrit, jusque dans les moindres détails, ces cérémonies

attrayantes et augustes, ces nobles et joyeuses festivités, ils n'ont rien laissé à glaner au chroniqueur hebdomadaire condamné à tardives redites. Qu'il lui soit permis donc de se borner ici, pour acquitter la dette de la *Revue*, à traduire ses impressions en dégageant ce qui lui a paru l'aspect caractéristique et l'idée dominante de cette glorieuse journée.

Elle fut le triomphe de l'union, disons mieux, de l'unité. Elle était partout, se manifestait de mille manières, son expression jaillait de tous les cœurs. Dignitaires de tout ordre et de tout rang, peuple immense communiaient dans une même pensée, l'exaltation de l'épiscopat catholique, l'exaltation de l'Église dans la personne d'un doux et grand évêque.

Union étroite du héros jubilaire avec le Saint Siège dont le Nonce Apostolique lui apportait dans une Lettre extraordinaire élogieuse, comme un collier d'honneur plus précieux et plus riche que le plus somptueux pallium. Le Saint-Père, faisant l'office d'*encomiaste*, passe en revue toutes les parties de l'administration épiscopale et chacune obtient de sa haute bienveillance l'appréciation la plus flatteuse. Passant par la bouche de Mgr Micara qui sut nuancer ces éloges avec une délicatesse et une finesse toute italienne, ils n'en avaient que plus de prix.

Union profonde, unité du corps épiscopal belge au nom duquel S. E. le Cardinal Mercier, parlant en frère et en ami, traça de la carrière ascendante de Mgr Heylen le tableau ravissant que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs. Ce discours émaillé de traits charmants, parsemé des réminiscences les plus heureuses, trahit à chaque ligne un grand cœur, heureux de magnifier un collègue et de témoigner envers lui d'une chaude admiration, sincère et sans réserve.

L'auditoire ravi de ces nobles sentiments ne cessait d'applaudir l'orateur, et comment se fait-il donc que l'écho de cette parole d'une souveraine beauté et de ces applaudissements unanimes ne soit pas parvenu jusqu'à tel organe flamand catholique, toujours si bien informé au sujet de Mgr Heylen ?

Union étroite de l'épiscopat belge et de l'épiscopat français. A la messe les deux pourpres, celle du Cardinal Mercier et celle du Cardinal Luçon siégeaient en quelque sorte sur le même trône et s'abritaient sous le même dais. Au banquet le grand succès fut pour le vénérable archevêque de Reims, qui porte si allègrement ses quatre-vingt-cinq ans, et dont la voix vibrante a gardé toute sa force. Il souleva l'enthousiasme en célébrant la générosité et le désintéressement avec lesquels, pendant la guerre, l'évêque de Namur étendit sa sollicitude aux membres du clergé des diocèses de Reims, Arras, Verdun, Nancy, séparés de leurs chefs respectifs.

Bonne entente et harmonie entre le pouvoir spirituel et le gouvernement. Le ministre des Colonies, qui le représentait, salua dans Mgr Heylen, le fondateur de la magnifique mission de l'Uélé au nord du Congo, « ce diamant qui scintille dans la couronne de ses vingt-cinq années d'épiscopat » ; il salua aussi en lui le grand citoyen, le défenseur de la cité faisant face à l'ennemi au cours de l'occupation, et se fit fier de lui décerner le grand cordon de l'Ordre de Léopold II.

Union ardemment acclamée entre la Wallonie et les Flandres. Lorsque Monseigneur de Namur, définissant son bilinguisme par une heureuse formule, prononça ces mots : « Flamand par origine, Wallon par vocation, je suis le vivant trait d'union entre les deux races et je forme le vœu que, grâce à l'égalité et à la compénétration réciproque, le Flamand soit aussi bien chez lui parmi les Wallons que le Wallon parmi les Flamands », il excita une tempête d'applaudissements. L'émotion nouvelle de ce sentiment général et dominant du pays lui, fatigué, excédé des divisions fomentées par quelques poignées de rubeans, aspire de toute son âme au règne de la concorde nationale et de la paix.

Union étroite du clergé séculier et du clergé régulier autour de l'évêque-moine, resté Norbertin et vraiment digne fils de saint Norbert sur le siège épiscopal de Namur. Ailleurs, de louches intrigues pour colorer la persécution contre les congrégations religieuses tendent à exciter je ne sais quelles jalouses rivalités entre prêtres du ministère et prêtres du cloître, entre presbytères de campagne et couvents, il n'est pas même nécessaire qu'elles soient percées à jour ici pour ne provoquer que le mépris universel. A Namur, autour de l'évêque doré de ses prêtres dont il est vraiment le père et le guide, cher à toutes les congrégations qui reconnaissent en lui un chef spirituel parfaitement apte à les comprendre, tous rivalisent de soumission affectueuse et de tendre vénération.

Union des ouailles et du Pasteur de plus en plus resserrée par les innombrables services, la généreuse protection d'une part et la reconnaissance de l'autre, qui ont tissé des liens indestructibles entre Mgr Heylen et ses diocésains. C'est M. Max Wasseige qui fut le porte-voix de ceux-ci et les souvenirs du temps de guerre qu'il évoqua produisent une indicible émotion.

Oui, on tressaillit dans la salle jusque dans les fibres les plus intimes, l'évocation de ces jours tragiques pendant lesquels l'évêque, happé comme par miracle aux flammes de l'incendie dans l'hôtel de ville où il était captif comme otage, osa tout braver, affronter le colère de l'ennemi pour libérer sa conscience, défendre la cité, ses prêtres, son peuple, lancer à la tête de l'Allemand les cris de son

cœur révolté, ne pas laisser une violation du droit sans protestation, s'armer d'une plume vengeresse pour réfuter le LIVRE BLANC qui était un tissu de calomnies, poursuivre dans ses derniers retranchements et confondre le fameux abbé Rosenberg, en appeler aux évêques d'Allemagne pour leur faire entendre la voix de la justice, traiter les déportations de marché d'esclaves, remuer ciel et terre pour arracher leurs victimes aux grôles allemandes, refuser de recevoir à Saint-Aubain, le roi catholique de Bavière, parce que « dans une cathédrale belge, je ne reçois que le roi des Belges », saisir le Saint-Siège de ses respectueuses doléances et, après avoir fait partager par Benoît XV ses paternelles douleurs, acquérir le droit de le défendre contre des plaintes injustes et de lui garder la confiance de ses ouailles.

Rôle magnifique, page superbe écrite avec le sang du cœur et dont l'assemblée n'a pu entendre la lecture qu'en frissonnant d'émotion. Nous avions les larmes aux yeux, et nous comprenions tous que l'union scellée par de tels souvenirs entre l'évêque et ses fidèles était indissoluble.

Union de toutes les classes sociales avec le promoteur infatigable des œuvres religieuses, eucharistiques, scolaires, éducatives, économiques, agronomiques qui les atteignent toutes, embrassant dans leur activité ouvriers, paysans, commerçants, industriels, bourgeois, jeunes gens, jeunes filles, enfants, pour les entrelacer dans les liens de la fraternité universelle.

J'ai vu se dérouler le cortège qui se rendait de la cathédrale au Collège Notre-Dame de la Paix : défilé des innombrables délégations des œuvres diocésaines groupées derrière leur étendard. Hélas ! le soleil refusait à ces centaines de drapeaux et de bannières le chaud rayon qui les aurait fait chatoyer, mais la fierté et l'allégresse resplendissaient dans les âmes. Je m'étais mêlé dans les rangs du peuple, la vraie place pour voir et comprendre, et j'entendis encore une bonne femme me dire avec un intraduisible accent : « Ah ! mais, c'est que nous l'aimons bien, notre évêque ! »

Le peuple sait que Mgr Heylen qui siège sur le trône épiscopal, qui est revêtu d'éclatantes dignités, qui a illustré Namur et grandi le prestige de la Belgique, est un enfant du peuple, monté si haut par son mérite, par sa science, par ses vertus et resté « peuple » à travers tous ses annoblissements. Il n'y a de vraie démocratie que dans l'Église. Lorsque, à la fin de l'interminable cortège, l'évêque jubilaire apparut entre les deux princes de l'Église, les Cardinaux Mercier et Luçon, sur le seuil de la cathédrale, ce fut un délire d'enthousiasme ; on acclamait le Cardinal, la France et Monseigneur par des vivats frénétiques ; l'âme populaire a des transports qui la transfigurent, des exaltations qui la jettent en plein idéal.

Union de la chrétienté, si j'ose dire, autour du Président des Congrès Eucharistiques. A ce titre, Mgr Heylen remplit dans l'Église un rôle exceptionnel. Depuis le Congrès de Namur en 1902, jusqu'à celui d'Amsterdam en 1924, il a organisé quatorze de ces assises mondiales avec un succès grandissant, il a paru dans toutes les grandes capitales et y a fait partout admirer sa hauteur de vues, son esprit d'adaptation et cette passion de l'Eucharistie qui fait partie du patrimoine norbertin.

C'est le comte d'Yanville qui, au banquet, s'est fait l'interprète du Comité permanent des Congrès eucharistiques, cet aéroplane international, pour adresser son hommage au Président jubilaire de la part de toutes les nations qu'il représente. Gentilhomme d'une rare distinction, chrétien d'élite, dévoué corps et âme à l'apostolat de Mgr Heylen, doué de ce tact exquis et de cet entretient qui en font dans les mains du Président un instrument de choix, le comte d'Yanville était tout désigné pour proclamer la gratitude et l'admiration de tant de nations sur lesquelles l'action de l'évêque de Namur a fait rayonner les splendeurs de l'Hostie.

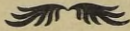
Et voilà ce qui nous a ravis dans cette journée du 30 octobre : à l'église cathédrale, où deux cardinaux, douze évêques, dix prélats, des ambassadeurs et des ministres, toutes les notabilités régionales et un peuple immense ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme et communiaient avec l'évêque jubilaire dans une même pensée d'adoration et d'actions de grâce ; à l'assemblée générale, où s'éleva un concert de toutes les voix les plus éloquentes pour célébrer le héros de la fête ; au banquet, où les cœurs s'épanchèrent encore avec plus de liberté et d'effusion, partout circulait un large courant de sympathie et de cordialité, partout on respirait dans une atmosphère de sérénité et de paix, partout régnait l'harmonie des âmes, partout la douce et

souriant figure du prélat exerçait sur nous son influence attractive et partout rayonnait le conquérant prestige de sa bonté captivante.

La *Revue Catholique*, représentée à ses fêtes, fut heureuse de s'associer à cette triomphante manifestation et réitéra à Mgr Heylen l'expression respectueuse de ses vœux.

Nous ne pouvons achever cette page sans adresser nos remerciements au Comité organisateur et à notre sympathique confrère, M. Delforge, directeur de *Vers l'Avenir* qui nous ont prodigué les marques de leur bienveillance.

J. SCHYRGENS.



AUTRICHE

Vienne et Prague

D'après un article d'Otto Flake : « A Vienne et à Prague », dans la NEUE RUNDSCHAU d'octobre 1924.

Alors que l'Autriche était encore un Empire, elle possédait une unité d'un genre spécial, unité dont les avantages contre-balançaient les défauts. L'expansion de l'Empire sur le Danube compensait son caractère de mosaïque au point de vue des races. Vienne était le cœur de cet organisme.

Aujourd'hui, Vienne n'est certes pas morte ; ce qui reste de l'Autriche n'en est pas moins un malade qu'on traite en conséquence. Son chancelier a échappé aux balles d'un conspirateur ; on fait un pronostic analogue pour l'Etat autrichien.

Deux possibilités restent pour l'Autriche : union, à quelque date éloignée, avec le Reich, ou existence — pour exister, dans un état de désarmement complet, extérieur et intérieur. Prototype de l'Etat futur, dira peut-être un pacifiste enthousiaste. Mais l'Autriche est entourée d'Etats qui, tous, la Suisse exceptée, vivent pour dominer, pour être forts, qu'un « égoïsme sacré » anime. Dans ce camp aimé que faire avec un chalumeau de paix ? !

L'âme autrichienne est encore étourdie des coups que lui a portés le destin. On n'a pas l'impression que des idées de vaillance et d'énergie puissent bientôt y surgir. On n'a qu'à lire la presse autrichienne pour s'en convaincre.

Hier encore les palais de Vienne étaient la capitale d'une nouvelle Rome, le centre d'un Empire, où les Allemands avaient pour objet d'unifier ce qui était disparate et de guider l'Empire vers ses destinées. Ils n'y ont pas réussi. Sont-ils en général à même d'édifier un Empire ? Oui, là où ils ne se heurtent pas à une macédoine d'autres nationalités. En Autriche ce sont ces autres nationalités, d'abord dominées, non civilisées, qui ont fini par faire preuve de volonté et d'énergie, comme de conscience, et, en fin de compte, par triompher de l'élément allemand.

Les rêves de l'Empire autrichien de naguère sont morts, et l'Autriche a été non seulement battue, mais brisée en morceaux. Ce qui en reste, aurait pu quand même constituer dans cette partie de l'Europe quelque chose d'entier et de définitif, si l'Italie n'avait pas volé (c'est le terme qui convient) le Tyrol méridional. L'avenir prouvera un jour que cette amputation de l'Autriche aura été le mobile déterminant de son union future à l'Allemagne.

De Vienne, M. Flake alla en Tchécoslovaquie, pays qui semble commencer à Vienne même, à la gare François-Joseph, toutes les inscriptions dans les wagons étant en tchèque seulement. Du reste, les Tchèques font généralement semblant de ne pas comprendre l'allemand. Jadis cette langue était celle du « maître », encore qu'il soit faux que les Tchèques aient été opprimés dans les temps modernes. Aujourd'hui elle n'est pas encore devenue un instrument « neutre » pour communiquer d'homme à homme, et on la relègue de toutes forces à l'arrière-plan.

A Prague, il n'y a d'inscriptions allemandes ni dans les banques, ni dans les hôtels, ni dans les agences pour voyageurs : rien qu'au théâtre allemand. Tout cela fait sur le visiteur non-allemand cette impression : l'Etat tchèque n'est pas encore mûr, puisqu'il s'attache à de telles puérilités que l'élimination d'une langue comme l'allemand.

Les habitants de Prague ne connaissent pas l'humour : telle est la phrase que M. Flake entendit dans une des légations diplomatiques. Quelle différence avec Vienne, malgré ses malheurs !

En Tchécoslovaquie les Tchèques constituent la moitié de la population, les Allemands 24 %, les Slovaques 13 % ; puis viennent Magyars, Ruthènes, etc. En d'autres termes, les Allemands n'y constituent pas une « minorité », mais une partie très importante de la population : ils dépassent d'un million le nombre de Slovaques. Qu'arrivera-t-il lorsque ces Allemands formeront au Parlement tchèque un parti uni ? lorsque l'oppression des minorités nationales aura pris fin en Europe ?

Il faut encore ajouter que la Tchécoslovaquie a pris 80 % de l'industrie de l'ancienne Autriche. Cette industrie est, en très grande partie, restée dans les mêmes mains : mains allemandes.

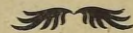
S'appuyant sur les statistiques, le Gouvernement ferme un grand nombre d'écoles allemandes. Il est possible qu'à Prague tout au moins ces fermetures soient justifiées, si on ne s'en tient qu'aux chiffres de la population. Il n'en reste pas moins que les Allemands de Prague constituent une bourgeoisie nombreuse, aisée et instruite, avant-poste de l'élément germanique en Bohême.

Contrairement à l'Autriche, où le nouvel état de choses tend à « dépolitiser » la population et sa mentalité, les Allemands de Bohême, qui doivent défendre à tout moment leurs droits, s'occupent activement de politique. Mais ils ne seraient pas Allemands, si, tout comme ceux du Reich, ils n'étaient gratifiés de ces deux défauts : dissensions et extrémisme pathétique. Certaines espérances et certaines assurances, auxquelles s'est heurtée M. Flake, lui ont même rappelé la mentalité ludendorffienne. Il en est parmi ces Allemands qui ne veulent pas reconnaître le nouvel Etat tchécoslovaque. Erreur grossière : des protestations de ce genre ne servent de rien. Celui qui ne peut changer tel ou tel état de choses ne peut exister, que s'il l'accepte pour base de son activité. Celui qui ne fait que protester et se rend suspect de conspirer à l'étranger n'a qu'à s'en prendre à lui-même, s'il ne parvient pas à obtenir la part d'autorité et d'influence à laquelle il a droit.

Le but pour les Allemands de Bohême doit être la participation au Gouvernement. Le moyen pour l'atteindre : une coalition des partis allemands, un programme modéré, un front uni.

Au cours du séjour de M. Flake en Tchécoslovaquie, le président Masaryk entreprit un voyage en Moravie. Il fut salué par des discours en allemand et répondit dans la même langue. Les couleurs nationales des Allemands de Bohême (noir-rouge-or) furent à cette occasion autorisées ; des couronnes aux couleurs allemandes furent même déposées dans l'auto du Président ; la simplicité, l'urbanité et l'esprit de conciliation de M. Masaryk firent le meilleur effet. Les Tchèques que domine la « fiction » de leur primauté et de l'unité de l'Etat tchèque, prirent naturellement tout cela en mauvaise part. Aussi à Brno les couleurs allemandes furent-elles interdites, et certaines autres mesures gênantes pour les Allemands furent-elles adoptées. Le Président n'en continua pas moins, comme il l'avait fait dès le début de sa tournée, à exprimer, dans les discours responsifs qu'il prononçait, sa sympathie pour les demandes allemandes tendant à l'égalité pour tous et à la participation au pouvoir. Il a demandé aux Allemands de Bohême de se « désautrichier » : de sa part, un tel désir est naturel.

La population allemande de Bohême a un grand avenir devant elle si elle sait conquérir l'égalité et dès lors l'influence sur la politique intérieure tchèque. La structure de l'Etat tchécoslovaque lui en donne les moyens, sa position dans l'avenir ne peut devenir que de plus en plus forte.



La revue catholique des idées et des faits

11, Boulevard Bischoffsheim, Bruxelles

Un an 25 francs : six mois 15 francs

Numéros spécimen sur demande

Etablissements Fr. CEUTERICK, rue Vital Decoster, 60, Louvain.



EAU DE COLOGNE
IMPERIALE
*Rafraichit comme une source
 aux parfums de fleurs*
 PARFUMERIE - BOLDOOT - BRUXELLES

MARCHAND TAILLEUR

—o—
 COSTUMES

MAISON

DE
 SOIRÉES

L. DUPAIX

ET DE
 CÉRÉMONIES

50, rue du Marais, Bruxelles

Tous ceux qui font de la POLYCOPIE
 emploient

LA PIERRE HUMIDE

A REPRODUIRE
 Marque « AU CYGNE »

Tout s'efface comme sur une ardoise

Nombreuses références dans le monde entier. — Envoi franco
 Nombreux dépôts en Belgique

Demandes catalogue :

USINE CYGNE, ST MARS LA BRIÈRE (Sarthe)

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRIERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

LIVRES, JOURNAUX, REVUES & PÉRIODIQUES
 ANGLAIS & AMÉRICAINS

ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET EN BELGIQUE CHEZ

W. H. SMITH & SON

ENGLISH BOOKSHOP

LES MEILLEURS DICTIONNAIRES
 ET MÉTHODES POUR L'ÉTUDE DE
 : LA LANGUE ANGLAISE : :

SERVICE D'ABONNEMENTS ET
 INSERTION D'ANNONCES DANS
 TOUS LES JOURNAUX ANGLAIS

SPECIALISTES EN GRAVURES

78, RUE DU MARCHÉ-AUX-HERBES - BRUXELLES

ORFÈVRERIE

CHRISTOFLE

SUCCURSALE DE BRUXELLES

58, rue des Colonies

TÉLÉPHONE 177.87



ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET
 DORÉE — ORFÈVRERIE D'AR-
 GENT — SERVICES DE TABLE
 — SERVICES A THÉ —
 — SURTOUT CANDÉLABRES —
 CADEAUX ET CORBEILLES
 DE MARIAGE
 — COUPES DE SPORTS —



MEMORIAL JUBILAIRE

DE

Son Éminence le Cardinal MERCIER

ARCHEVEQUE DE MALINES et PRIMAT DE BELGIQUE

1874-1924

Publié sous la direction du Baron Eugène de Waha de Baillonville, avec la collaboration de la "Revue catholique des idées et des faits", la direction artistique de M^r A. J. J. Delen, conservateur-adjoint du Musée Plantin-Morétus, professeur d'histoire de l'art à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers

SOMMAIRE

1. — **Biographie du Cardinal**
(Illustrée de nombreux portraits hors texte de Son Éminence aux différentes époques de sa vie).
2. — **Son Eminence dans l'intimité**
(Illustré de vues superbes et inédites du palais archi-épiscopal).
3. — **Le Cardinal et la grande guerre**
(Illustrations caractéristiques de cette tragique période).
4. — **La Belgique ecclésiastique sous l'autorité de Son Eminence ;**
 - a) Les Evêques et les-Evêchés ;
 - b) Les Cathédrales *(vues extérieures et intérieures).*
 - c) Reproduction hors texte des œuvres capitales de l'art religieux national faisant partie de notre patrimoine artistique.
5. — **Notice biographique des Papes sous lesquels Son Eminence a exercé son mandat sacerdotal (Portraits).**
Le Vatican. — Reproduction d'art des vues historiques : Les jardins, la Chapelle Sixtine, la Bibliothèque, etc..
6. — **Hommage à Son Eminence**
Lettres autographes des plus hautes personnalités mondiales avec portraits des auteurs, et reproduction des plus remarquables articles publiés à l'occasion du jubilé.
7. — **Le jubilé — Compte rendu.**
(Illustration des principales phases du jubilé).
Hors texte. — Le portrait en couleurs de Son Eminence
(Textes par d'éminentes personnalités ecclésiastiques, politiques et littéraires).

Description des éditions du Mémorial Jubilaire

ÉDITION DE LUXE

Le MÉMORIAL JUBILAIRE de S. É. le Cardinal Mercier formera un grand volume d'art in-quarto (26 1/2 × 32 cm.) sur papier anglais « Featherweight » pour le texte, sur couché mat crème pour l'illustration.

L'ouvrage constituera un ensemble d'environ **deux cents pages**, avec de nombreuses et magnifiques planches hors texte ayant trait à la vie et l'œuvre de S. É. le Cardinal Mercier, aux églises de Belgique et à leurs trésors d'art, au Vatican, etc. etc.. Le texte en caractères monastiques, orné de lettrines et de culs-de-lampe originaux et spécialement gravés pour le Mémorial, sera imprimé en deux couleurs.

L'ouvrage sera broché ou relié au choix du souscripteur : broché en carton de Hollande (Van Gelder à la main) ou relié en pleine reliure simili maroquin, feuilles de garde spéciales, impression au balancier à froid et en or, portant l'écu du Cardinal.

Prix : frs. 95.— par exemplaire broché et frs. 125.— l'exemplaire relié.

ÉDITION DE GRAND LUXE

Il sera tiré du Mémorial un nombre restreint d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande Van Gelder, filigrané et à la main, et sur carton couché de grand luxe. Reliure d'amateur chagrin et toile, fers spéciaux.

Prix de l'exemplaire : 300.— frs.

ÉDITION NOMINATIVE

Edition sur papier du Japon des Manufactures Impériales (texte et planches), reliure d'art à la main en plein maroquin du Levant et impression en mosaïque.

Édition dont chaque exemplaire sera ré spécialement pour chaque souscripteur et qui portera son nom en préface et isolément.

Prix de l'exemplaire : 750.— frs.

Comme le nombre d'exemplaires du MÉMORIAL sera strictement limité à celui des souscripteurs, prière d'envoyer les souscriptions sans retard à la REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS, 81, rue de l'Abbaye, Bruxelles.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 24.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

BUREAUX DE QUARTIER :

Place Bara, 14, Cureghem

Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Place Saintelette, 26, Molenbeek

Rue des Tongres, 60-62, Etterbeek

Place Liedts, 18, Schaerbeek

Rue du Bailli, 79, Ixelles.



N.B. — Le nouveau numéro du Téléphone est : 23586

Maison du Lynx

rue de la Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie — Optique — Jumelles
Baromètres — Faces à main
Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances
de Messieurs les Médecins-Oculistes



A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Médailleurs — Photgraveurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 5242

CHOCOLAT**DUCCANVERS**LA GRANDE
MARQUE BELGE

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
171, Boul. Maurice Lemonnier
65, rue de l'Écuyer
42, Place de Meir. — Anvers

VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur

MAISON FONDÉE EN 1873

-: **François VAN NES** Successeur :-

13, RUE DE LA COLLINE, BRUXELLES Tél. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE REGISTRES — COPIE-LETTRES
CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES

Usine électrique : 36, RUE VANDERSTRAETEN

Soleil ou pluie
"NUGGET"
luit**"NUGGET" POLISH**

LA MAISON DU TAPIS

**BENEZRA**

Rue de l'Écuyer, 41-43, BRUXELLES



TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons.
TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs).
CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient).
: : : : TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins. : : : :

Les prix défont à qualité égale toute concurrence

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS